Dieppe

RAPPORT ANNUEL

2023

MISSION

Rayonner comme ville francophone inclusive et moderne, fière de ses racines acadiennes, offrant des services et des infrastructures de première qualité en harmonie avec l'environnement.

VISION

Être une ville accueillante, dynamique et écoresponsable.

VALEURS

1. Intégrité
Les élus, les gestionnaires et les employés de la Ville agissent avec respect, honnêteté et jugement dans l'exercice de leurs fonctions. À ce titre, ils font preuve de rigueur et d'équité dans leurs prises de décisions et dans l'accomplissement de leurs responsabilités. En transmettant des informations claires et précises aux résidents, en plus de faciliter l'accès à l'information, ils valorisent la transparence, l'écoute et la politesse.

2. Inclusion
Dieppe est un milieu de vie qui favorise la rencontre, les échanges et la cohabitation entre tous les groupes. La collectivité fait preuve d'ouverture et d'hospitalité, favorisant l'inclusion sociale et culturelle ainsi que le sentiment d'appartenance. L'administration, les membres du conseil et tous les employés municipaux agissent comme ambassadeurs de la Ville. À ce titre ils s'engagent à soutenir des bonnes pratiques en matière d'inclusion en faisant preuve de convivialité à l'égard de tous les résidents et partenaires pour encourager la fierté et le sentiment d'appartenance envers leur collectivité.

3. Innovation
Guidée par le principe d'innovation, la municipalité élabore des pratiques novatrices et audacieuses de sorte que les services municipaux soient rendus de manière efficace. Il est reconnu que le dynamisme, l'initiative, la créativité, l'ingéniosité et l'audace contribuent au rayonnement de la Ville, ce que tous les intervenants municipaux s'engagent à intégrer dans leurs activités quotidiennes.

TABLE DES MATIÈRES

Message du maire 4

Avant-propos 5

Profil de la municipalité 6

Réalisations 8

D'où proviennent les revenus de la municipalité? 13

Conseil municipal 15

Réunions du conseil 17

Rémunération du conseil 18

Subventions à des fins sociales ou environnementales 19

Activités et subventions de développement économique 20

Services 21

Services d'administration générale 22

Services d'urbanisme, d'aménagement et de mise en valeur du territoire 22

Services d'hygiène du milieu 22

Services de protection 22

Services de transport 23

Services récréatifs et culturels 23

Services financiers 23

Services d'approvisionnement en eau 24

Services de collecte et d'évacuation des eaux usées 24

Services financiers pour les services d'approvisionnement en eau et d'évacuation des eaux usées 24

Annexe 1 – Réunions ordinaires et extraordinaires 25

Annexe 2 – Réunions à huis clos 26

Annexe 3 – Subventions à des fins sociales ou environnementales 29

Annexe 4 – Subventions à des fins de développement économique 32

Annexe 5 – Frais divers 33

Annexe 6 – États financiers audités de 2023 40

MESSAGE DU MAIRE

Dieppe, c'est une ville en pleine croissance où les activités ne manquent pas! Grâce à cette croissance soutenue, et une saine gestion de nos finances, nous sommes en mesure de réduire le taux de taxation pour nos résidents. Cela, tout en continuant d'offrir des services de qualité qui répondent aux besoins de nos résidents.

Avec une croissance aussi rapide viennent inévitablement certains défis, comme le manque de logements. C'est pourquoi nous avons entrepris le développement de notre première stratégie sur le logement abordable. Les études nous ont permis de déterminer que nous aurons besoin d'environ 3 500 à 4 400 nouvelles unités d'habitation d'ici 2033 afin de répondre à la demande.

Vous avez été nombreux à nous le dire, et nous sommes d'accord avec vous, cette croissance ne doit pas se faire au détriment de l'environnement. C'est pourquoi en juin, nous avons été la première municipalité au Canada Atlantique à adopter un arrêté sur les arbres qui règlemente la coupe sur les propriétés privées.

De nombreuses autres initiatives ont également pris forme cette année, comme vous pourrez le constater dans les pages qui suivent. Grâce à votre passion pour votre collectivité et au dévouement de nos employés municipaux, nous sommes en mesure d'offrir une vie communautaire dynamique où chaque résident peut vivre en harmonie et de façon inclusive.

Je suis très fier de pouvoir dire que Dieppe est une ville où il fait bon vivre, travailler et élever une famille! Je vous remercie de la confiance que vous nous accordez et comme toujours, c'est un réel plaisir de vous servir.

Yvon Lapierre
Maire

AVANT-PROPOS

Le présent rapport est préparé conformément à l'article 105 de la Loi sur la gouvernance locale et du Règlement 2018-54.

Il contient des renseignements généraux sur la Ville de Dieppe, notamment sa population, son assiette fiscale, son taux d'imposition et ses frais d'utilisation (annexe 5), ainsi que des renseignements détaillés sur le conseil municipal, l'octroi de subventions puis le type et le coût des divers services fournis.

Les états financiers audités de 2023 figurent à l'annexe 6.

PROFIL DE LA MUNICIPALITÉ

Ville moderne située au cœur de l'Acadie, Dieppe jouit d'une réputation enviable comme le démontre sa forte croissance au cours des dernières décennies. En moins de 30 ans, la population de Dieppe a plus que quadruplé.

Les résultats du recensement 2021 démontrent bien cette vitalité qui habite notre municipalité avec une croissance de population de près de 11 % (28 114) comparativement au recensement de 2016 (25 384). Statistique Canada publie chaque année une estimation démographique pour chaque communauté au pays. Leur dernière publication démontre que l'estimation de notre population pour juillet 2022 est de 31 535. Si on ajoute nos 900 nouveaux résidents suite à l'annexion de territoire, la population de Dieppe est maintenant estimée à plus de 32 000.

Sa vocation commerciale et son économie fondée sur le respect de l'environnement font de Dieppe un endroit privilégié pour faire des affaires, élever une famille ou passer des vacances. Même si on y retrouve un côté urbain très développé, on y trouve aussi un cachet particulier grâce à de nombreux parcs et espaces verts, et 76 kilomètres de sentiers et voies cyclables.

Démographie*

- Âge moyen de la population: 40,8
- Total des logements privés: 11 993
- Densité de la population au kilomètre carré: 365
- Langue maternelle : français = 63,9 %, anglais = 24,7 %

Infrastructures municipales

- 1 site événementiel extérieur
- 1 parc à chiens
- 1 UNIplex (2 glaces, 1 piste de marche, 1 cuisine communautaire, 1 salle d'entrainement, 1 serre intergénérationnelle)

*Selon le recensement de 2021

PROFIL DE LA MUNICIPALITÉ (SUITE)

- 1 Centre Arthur-J.-LeBlanc (2 glaces)
- 1 Centre aquatique et sportif (3 bassins)
- 2 casernes
- La Maison patrimoniale Doiron
- 3 parcs communautaires, comprenant 1 piste de patins à roues alignées, 1 piste BMX, 1 parc de jets d'eau, 1 terrain de cerf-volant, 1 coin avec jeux de pétanque, fer à cheval, rondelles et palet sur plancher
- 2 jardins communautaires
- 1 anneau de glace réfrigérée
- 7 terrains de balles
- 4 terrains de soccer
- 1 terrain synthétique multisports
- 1 terrain de football
- 1 piste d'athlétisme
- 6 terrains de tennis
- 3 terrains de pickleball
- 27 terrains de jeux, dont 1 parc accessible
- 1 terrain de disc golf
- 1 terrain de cricket
- 1 chapiteau extérieur pour spectacle (Place 1604)
- 2 parcs d'entrainement extérieur
- La municipalité possède également de nombreuses infrastructures gérées par la communauté dont la Maison de jeunes (parc de planche à roulettes et terrain de hockey-boule), Repaire jeunesse (mur d'escalade), un centre récréatif pour ainés, le Centre des arts et de la culture, le Marché de Dieppe
- 190 km d'aqueduc
- 185 km d'égout sanitaire
- 155 km d'égout pluvial
- 218 km de rues asphaltées (33 km proviennent de l'annexion de territoire)
- 68 km de trottoirs
- 76 km de sentiers et voies cyclables
- 7 abribus
- 4 stations de pompage d'eau
- 4 stations de relevage d'égout
- 5 réservoirs d'eau potable
- 1 382 bornes-fontaines
- 1 863 robinets d'adduction d'eau

Économie

- 571 permis de construction émis en 2023
- Valeur totale des permis émis de 182 349 484 $
- Assiette fiscale de 4 286 266 800 $

RÉALISATIONS

L'année 2023 fut une année marquée par l'innovation et le dynamisme à Dieppe. Voici quelques-unes des grandes réalisations des 12 derniers mois.

JANVIER

Annexion de territoire

Suite à la réforme de la gouvernance locale menée par le gouvernement provincial, les propriétés d'une partie des districts de services locaux (DSL) de Greater Lakeburn et de Scoudouc ont joint le territoire de Dieppe. Ce sont près de 900 nouveaux résidents pour Dieppe, bienvenue chez vous!

Cérémonie commémorative en l'honneur du Capitaine Rheal Leger

Le 15 janvier, se sont environ 350 personnes qui se sont réunies au CCNB de Dieppe afin d'assister à la cérémonie commémorative en l'honneur du Capitaine Rheal Leger. Le Capitaine Rheal Leger est décédé le 5 janvier d'une maladie reliée à sa profession à l'âge de 57 ans, après avoir servi la communauté de Dieppe pendant 39 ans. Il a débuté sa carrière comme pompier volontaire en 1984, a obtenu sa permanence en tant que pompier et technicien médical d'urgence en 1987 et a été promu au rang de Capitaine en 2014.

En 2000, il a été reconnu comme Pompier canadien de l'année et a reçu une médaille de bravoure pour avoir sauvé une mère et ses deux enfants lors d'une inondation alors qu'il n'était pas en devoir. Dévoué dans son travail, il a également été récipiendaire des médailles provinciale et nationale de long service exemplaire.

Près de 1 700 personnes ont également visionné la cérémonie en ligne via la chaine YouTube de la municipalité.

FÉVRIER

Magie de l'hiver

Du 3 au 5 février, les résidents ont pu profiter des joies hivernales au parc Rotary St-Anselme grâce à des concours de fabrications de sculptures de neige, une chasse au trésor, des feux d'artifice et plus encore.

MARS

Dieppe fut l'hôte des festivités de la Journée internationale de la Francophonie

Notre municipalité a été choisie par la province du Nouveau-Brunswick pour accueillir les célébrations de la Journée internationale de la Francophonie. Grâce à une programmation haute en couleur offerte du 20 au 31 mars, nous avons pu souligner la culture et la diversité des francophones.

L'émission 24.60 d'ICI RDI a d'ailleurs été diffusée en direct de l'hôtel de ville de Dieppe dans le cadre des célébrations. L'animatrice Anne-Marie Dussault a notamment reçu en entrevue la ministre fédérale des Langues officielles Ginette Petitpas-Taylor, le ministre québécois de la Langue française Jean-François Roberge et la conseillère municipale Josée Turgeon-Roy.

Le service d'immigration, en collaboration avec le Réseau en immigration francophone du Nouveau-Brunswick, a d'ailleurs été l'hôte d'un panel de discussion le 31 mars portant sur l'opportunité pour la francophonie que représente la communauté immigrante.

Renouvellement de notre certification de communauté amie des ainés

Obtenue pour la première fois en 2018, la désignation démontre que la municipalité conserve son engagement envers le mieux-être de ses résidents âgés de 50 ans et plus. Cette désignation est accordée par le ministère du Développement social du Nouveau-Brunswick et est synonyme des nombreux programmes et activités pour nos résidents de 50 ans et plus.

AVRIL

Première édition des Chalins

C'est avec enthousiasme et fébrilité que 24 bénévoles de Dieppe, leurs familles et amis se sont réunis à l'hôtel Wingate le 18 avril pour recevoir une reconnaissance de leurs contributions à la vie communautaire.

La soirée Les Chalins, inspirée du mot acadien qui désigne un éclair de chaleur qui illumine le ciel, vise la reconnaissance de l'action bénévole essentielle pour le bien-être et l'engagement à long terme des bénévoles et des organismes ainsi que pour assurer leur continuité.

RÉALISATIONS (SUITE)

À sa toute première édition, l'événement fut un succès et a permis de mettre de l'avant l'apport des nombreux bénévoles de Dieppe à notre communauté grandissante et les effets positifs de leur engagement sur la qualité de vie des résidents.

Voici les grands gagnants de l'édition 2023:

- Ainés – Bernadette Landry
- Loisirs et sports – Bert Landry
- Francophonie et culture – Michel C. Belliveau
- Environnement – Natalie Goguen
- Engagement communautaire – Yves Daigle
- Engagement d'un nouvel arrivant – Youssef Achkra
- Engagement jeunesse – Olivier Baril
- Éclair de l'année (personnalité de l'année) – Isabelle Thériault

Nettoyage communautaire

Les résidents ont été nombreux à répondre à l'appel le samedi 22 avril dans le cadre du Jour de la Terre. Armés de gants et de sacs de poubelle fournis par Home Hardware pour l'occasion, les super héros de l'environnement ont nettoyé les sentiers et les parcs. Les participants ont pu recevoir un semi d'épinette et visiter le kiosque d'Eco360.

MAI

Prix de reconnaissance – Semaine nationale des travaux publics

En mai dernier, le personnel des services à la communauté s'est impliqué afin de faire de la Semaine nationale des travaux publics un grand succès. Ces efforts ont été récompensés lors de la conférence annuelle de l'Association Canadienne des Travaux Publics alors que Dieppe a remporté les honneurs dans la catégorie des communautés de 25 000 à 99 999 résidents. Félicitations!

Réfection de l'entrée du parc Rotary St-Anselme

La promenade du parc s'est refait une beauté à l'été 2023. Cet important projet de construction routière a permis d'améliorer la surface de la route ainsi que la sécurité des piétons et cyclistes alors que la demande pour cette installation communautaire ne cesse d'augmenter depuis plusieurs années.

La surface de roulement étant en très mauvais état, celle-ci a été remise à neuf, en plus de l'installation d'une nouvelle bordure et d'un nouveau système d'égout pluvial ainsi que la construction d'un sentier multifonctionnel asphalté. Les travaux de reconstruction ont facilité l'accès au transport actif et permis d'encourager la réduction de vitesse des automobiles.

Reconstruction de la rue Emmanuel

La saison de construction routière fut également marquée par la reconstruction de la rue Emmanuel. Les travaux ont compris la reconstruction de la chaussée, le remplacement du système d'égout pluvial et de conduites d'eau, des réparations au système d'égout sanitaire et l'installation de caniveaux et bordures de béton. Ce projet a permis d'améliorer le réseau d'eau et égout ainsi que la qualité de vie des résidents et la sécurité du réseau routier.

JUIN

Retour de la Zone ConneXion au centre-ville

C'est en force que la Zone ConneXion a fait un retour en 2023 en faisant réapparition au centre-ville de Dieppe. La municipalité s'est donné comme objectif il y a quelques années de faire de la Place 1604 un lieu de rassemblement vibrant et qui favorise la diversité culturelle.

Ce fut donc un rendez-vous tout au long de la saison estivale pour profiter des jeux géants, des espaces pour relaxer confortablement, de l'animation pour petits et grands, de l'anneau pour le patin à roues alignées et des marchands locaux.

Par ailleurs, le service d'immigration, en collaboration avec le service du développement communautaire, a tenu ses premiers Lundis diversité à la Place 1604. Chaque semaine, un pays différent a été mis en valeur afin de célébrer et de faire découvrir les richesses culturelles qui façonnent le paysage de Dieppe.

Visites gratuites à la Maison Doiron

Pendant toute la saison estivale, les visites furent gratuites à la Maison Doiron! Du 5 juin au 1 septembre, ce sont plus de 866 visiteurs qui ont pu découvrir l'histoire de l'une des plus anciennes maisons de Dieppe et celle de ses habitants. Le public a également pu assister à un atelier sur les artéfacts et chanter et danser avec les chansonniers invités les dimanches du mois d'août.

Journée canadienne du multiculturalisme

Pour sa toute première célébration de la Journée canadienne du multiculturalisme le 27 juin dernier, la municipalité a offert une programmation gratuite à la Place 1604. Les participants ont pu chanter et danser au son de musiques de partout à travers le monde, sauter dans les jeux gonflables, faire des drapeaux et rencontrer les différents organismes communautaires. Avec plus de 80 nationalités et pays formant le paysage multiculturel de Dieppe, ce fut une grande célébration de la richesse culturelle de notre communauté!

Dieppe s'est démarquée au Canada Atlantique en adoptant un arrêté sur les arbres

C'est en juin que le conseil municipal a adopté l'arrêté sur les arbres. Avec comme objectifs d'assurer un avenir durable pour Dieppe et sa population et d'encourager la protection des arbres d'intérêts et des boisés en bonne santé, cet arrêté est un ambitieux projet qui démontre bien le désir de la municipalité de protéger son patrimoine naturel.

L'arrêté sur les arbres de Dieppe vise à trouver un équilibre entre le besoin de poursuivre le développement nécessaire pour répondre à la pénurie de logements et la protection des arbres. Les arbres sont une ressource qui bénéficie à tout le monde et qui ont une fonction beaucoup plus importante que seulement esthétique.

Toute coupe d'arbres sur les terrains privés et municipaux doit maintenant être autorisée par l'obtention d'un permis auprès de la municipalité.

Cet arrêté sur les arbres est une première puisqu'aucune ville en Atlantique ne semble posséder un arrêté réglementant la coupe d'arbres situés sur les terrains privés.

JUILLET

Le Mercredi Show a fêté ses 35 ans

Afin de célébrer en grand cet anniversaire, la municipalité a offert une programmation bien remplie avec deux actes musicaux chaque mercredi de juillet et août. Jacques Surette et Les Gars du Nord furent au rendez-vous pour lancer la saison alors que Flo Durelle et IZABELLE ont clôturé ce rendez-vous incontournable de la Place 1604.

Un dernier envol pour le festival ImaginAIR

Pendant trois jours, les amateurs de cerfs-volants ont pu admirer des créations du monde entier au parc Dover. D'abord connu sous le nom de l'International du cerf-volant de Dieppe, ce festival a longtemps rempli l'imaginaire de petits et grand. Au cours des prochaines années, la municipalité se tournera vers de nouveaux événements répondant à la demande qui a évolué au fil des ans.

Dieppe a accueilli sa toute première cérémonie de citoyenneté à l'hôtel de ville

La fébrilité était dans l'air le 13 juillet alors que la municipalité a eu la chance d'être l'hôte d'une cérémonie de citoyenneté canadienne francophone en collaboration avec l'agence d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC). Cette cérémonie est un cheminement important pour les nouveaux arrivants qui choisissent le Canada comme terre d'accueil.

AOÛT

40 ans pour les célébrations du 15 août

Plus grande ville acadienne au monde, Dieppe est bien connue pour ses célébrations de la Fête nationale des Acadiens. Pour souligner ces quatre décennies de festivités, la municipalité a donné rendez-vous à plus de 17 000 personnes au site MusiquART pour une journée remplie d'activités familiales qui s'est terminée par un grand spectacle acadien gratuit. Sans oublier le traditionnel tintamarre qui a regroupé des centaines de personnes!

Commémoration du 81e anniversaire du raid de Dieppe

La municipalité, en collaboration avec l'Association des vétérans militaires de Dieppe, a tenu une cérémonie le 20 août à la Place 1604 afin de commémorer le 81e anniversaire du raid de Dieppe en France.

Le nom de Dieppe pour notre municipalité a été choisi afin d'honorer la mémoire des 913 Canadiens qui sont tombés au combat sur les plages de Dieppe, en France, le 19 août 1942, lors de la 2e Guerre mondiale. Ceux qui ont combattu dans le Raid de Dieppe étaient des citoyens ordinaires qui sont devenus des héros au nom de la liberté.

SEPTEMBRE

Installation permanente du drapeau mi'kmaq dans la salle du conseil municipal

C'est avec beaucoup d'honneur et de respect que la Ville de Dieppe a dévoilé le 25 septembre, l'installation permanente du drapeau mi'kmaq dans sa salle du conseil. Cette initiative fait suite à un dialogue sur la réconciliation entamé avec la Mi'gmawe'l Tplu'taqnn Inc. (MTI). Ce geste symbolique était pour la municipalité l'occasion d'honorer la culture mi'kmaq, le partenariat historique et les traités établis avec le peuple mi'kmaq, ainsi que les luttes que les communautés mi'kmaq ont endurées. Pour l'occasion, la chef Rebecca Knockwood de la Première Nation de Fort Folly ainsi que des membres du MTI étaient présents.

Le transport en commun atteint un niveau de service surpassant la pré-pandémie

Le service de transport en commun a fait un retour sur toutes les lignes de la municipalité, et ce, 7 jours sur 7. Les trajets fixes 93, 94 et 95 ont été bonifiés afin de revenir à un niveau de service surpassant la pré-pandémie. De plus, les trois trajets fixes sont maintenant offerts le dimanche, une première pour Dieppe! Le total du nombre d'heures de service est donc passé à près de 300 heures par semaine pour ces trajets. De plus, l'achalandage a augmenté de près de 40 % en 2023.

La municipalité investit dans son personnel

Après son annulation en raison de la pandémie, la municipalité a relancé sa rencontre annuelle des employés sous un tout nouveau format dynamique. En plus de proposer différents avantages comme des rabais chez GoodLife Dieppe et un Programme d'aide aux employés (PAE), le service de ressources humaines a présenté divers ateliers sur les thèmes du mieux-être ou de l'amélioration continue ainsi que des occasions d'échange entre les différents services et départements.

OCTOBRE

Lancement du concours « Nomme une déneigeuse »

Afin de nommer cinq de ses chasse-neiges, la municipalité a lancé son tout premier concours « Nomme une déneigeuse »! Ce concours a représenté une façon amusante de débuter l'hiver, mais aussi une occasion de renseigner les résidents sur les opérations de déneigement grâce à une campagne qui a suivi le dévoilement des noms gagnants.

Pendant toute la saison hivernale, les résidents ont pu voir la Reine des neiges, Grégoire la gratte, Passe-partout, Plowy McPlowface et Welipuk travaillé fort pour minimiser les effets de la neige et de la glace pour les automobilistes.

Le service des opérations a également tenu un concours à l'interne afin de nommer sa sixième charrue. Le nom retenu fut « Rouse ». Stephen Rouse était un employé de la municipalité depuis 2009. Il est décédé des suites d'une courageuse bataille contre le cancer en avril dernier. Celui que tous ses collègues surnommaient chaleureusement Rouse apportait toujours sa bonne humeur et joie de vivre

au travail. Rouse était très fier de son travail et la déneigeuse qui porte aujourd'hui son nom était celle qu'il avait l'habitude de conduire.

Mise à jour de la politique linguistique

Dieppe est fière de s'être déclarée ville francophone offrant des services bilingues en l'an 2000, faisant ainsi du français sa langue de travail. Chef de file depuis de nombreuses décennies dans la promotion de la langue française, Dieppe est une ville dont les familles fondatrices et la population actuelle sont en grande majorité francophones et de souche acadienne.

La richesse culturelle de cette présence francophone et la croissance fulgurante de la municipalité ont rendu nécessaire une révision de la politique linguistique.

Cette mise à jour de la politique linguistique a permis d'identifier plus clairement les exigences de la Loi sur les langues officielles ainsi que les meilleures pratiques que la municipalité applique depuis longtemps. On y retrouve aussi un ensemble plus détaillé d'outils ainsi que de soutien et de suivis plus fréquents pour les employés.

À travers cette mise à jour adoptée par le conseil le 23 octobre, Dieppe réaffirme sa volonté d'offrir aux membres des deux communautés de langues officielles des services de qualité, dans la langue de leur choix tout en continuant de s'engager à rayonner comme ville francophone, inclusive et moderne, fière de ses racines acadiennes.

Journée portes ouvertes au service d'incendie

Dans le cadre de la Semaine de prévention des incendies qui s'est déroulée sur le thème « La sécurité en cuisine, ça commence avec vous », les employés du service d'incendie ont fait un rappel des bonnes pratiques à adopter au quotidien face aux dangers du feu lors de la journée portes ouvertes.

Kiosques d'information, visites de la caserne du chemin Gauvin, exposition de camions d'incendie, jeux gonflables, tirage de prix de présence et BBQ communautaire au profit de Dystrophie Musculaire Canada ont fait le bonheur des petits et grands!

NOVEMBRE

Un nouveau record de construction

En novembre, la municipalité annonçait qu'elle fracassait déjà son record de construction de 2022. Dieppe a terminé l'année 2023 avec un total de 571 permis de construction accordés, représentant des investissements totaux de 182,35 millions.

La municipalité a autorisé en 2023, 144 permis pour des projets commerciaux, industriels et institutionnels, ce qui représente des investissements d'environ 57,4 millions, en plus d'avoir octroyé 427 permis à des projets résidentiels, représentant 124,9 millions de dollars en investissements.

Des permis furent émis pour la création de 926 nouvelles unités de logement, ce qui représente aussi un nouveau record annuel pour la municipalité et une augmentation de 208 unités ou de 29 % en comparaison à 2022.

Ce sont des bonnes nouvelles qui permettent à Dieppe de bien se positionner afin de faire face à la pénurie de logements.

DÉCEMBRE

Un 10e anniversaire pour les Plaisirs sur glace

Lancé en 2014, ce grand rassemblement d'hiver a permis de faire connaitre des artistes locaux et d'animer le centre-ville. Pour célébrer son 10e anniversaire, une thématique a été mise en valeur tous les vendredis du 1 décembre au 1 mars. Que ce soit lors de la soirée acadienne ou encore de la soirée disco, de nombreux DJ et groupes musicaux se sont partagé la scène de la Place 1604. Le public a également pu profiter du prêt gratuit de patins et de casques protecteurs, ainsi que de feux de joie et de chocolat chaud gratuit.

D'OÙ PROVIENNENT LES REVENUS DE LA MUNICIPALITÉ?

Les revenus provenant des impôts municipaux servent à financer en très grande partie les multiples services utilisés tous les jours par les résidents. Par exemple, le déneigement, l'entretien du réseau routier, la collecte des déchets, le service d'incendie, les services policiers et bien plus encore.

En 2023, l'assiette fiscale de la Ville de Dieppe était de 4 286 266 800 $. Le taux d'imposition se chiffrait à 1,46 $ pour chaque 100 $ d'évaluation, une baisse de près de 8 cents par rapport à 2022.

Suite à la réforme de la gouvernance locale menée par le gouvernement provincial, les anciens districts de services locaux (DSL) de Greater Lakeburn et Scoudouc se sont annexés au territoire de Dieppe. Leurs assiettes fiscales étaient respectivement de 115 672 100 $ et 6 667 450 $. Le taux d'imposition du DSL de Greater Lakeburn était de 0,5445 $ pour chaque 100 $ d'évaluation et celui du DSL de Scoudouc était de 0,4667 $ pour chaque 100 $ d'évaluation.

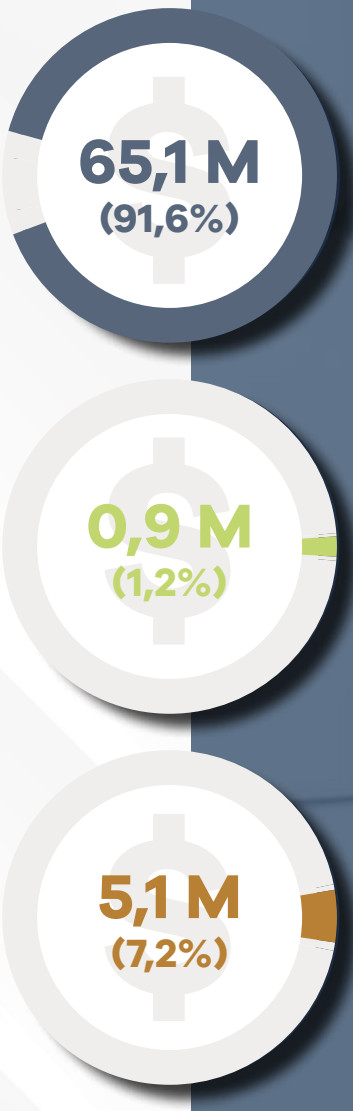

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Ce budget finance tous les services municipaux à l'exception des coûts reliés au service d'eau et égout qui lui, est financé par les frais perçus lors du paiement des factures d'eau et égout.

Impôts fonciers (résidentiels et commerciaux)	65 100 000 $
Subvention de financement communautaire et péréquation	900 000 $
Autres revenus (permis de construction, locations aux arénas, Centre aquatique et sportif, surplus des années antérieures)	5 100 000 $
Total	**71 100 000 $**

À QUOI SERVENT VOS IMPÔTS MUNICIPAUX?

- Administration – 9,6 %
- Coût d'évaluation – 1,2%
- Police – 11,9 %
- Incendie – 10,2 %
- Coût de l'eau – 3 %
- Autres protections – 6,2 %
- Transport – 7,5 %
- Ingénierie – 2,8 %
- Communication – 1,7 %
- Transfert aux réserves – 1,1 %
- Culture, loisirs et vie communautaire – 15,6 %
- Bâtiments et flotte municipale – 3,8 %
- Services financiers – 9,2 %
- Capital de l'opération – 16,2 %

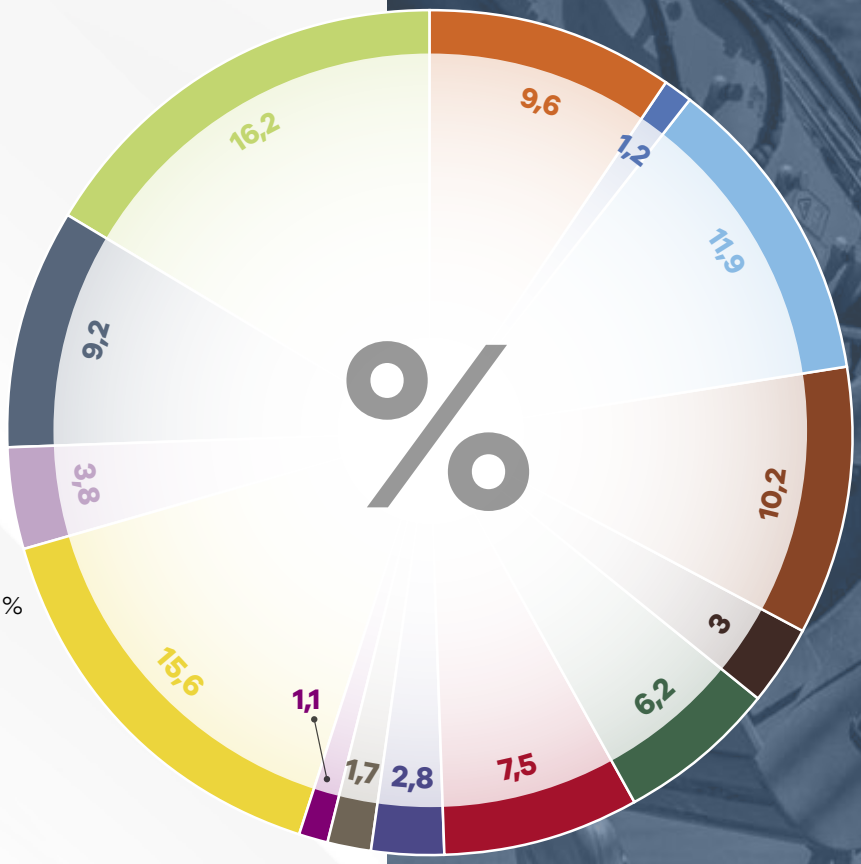

BUDGET DE FONCTIONNEMENT D'EAU ET ÉGOUT

Les revenus dédiés à ce budget proviennent des frais perçus lors du paiement des factures d'eau et égout. Ils servent à l'entretien de notre infrastructure d'eau et égout, et à l'achat de l'eau consommée par les résidents.

Pour 2023, le coût du service d'eau et égout était de 948 $ pour une maison type, qui ne représente aucune augmentation depuis 2020.

Frais perçus lors du paiement des factures d'eau et égout	11 600 000 $
Remboursement de l'eau utilisée par le service d'incendie	2 200 000 $
Autres revenus et surplus des années précédentes	900 000 $
Total	**14 700 000 $**

Répartition des dépenses

- Achat de l'eau – 10,9 %
- Traitement des eaux usées – 17,5 %
- Capital de l'opération – 9,9 %
- Service de la dette – 18,8 %
- Opération et entretien - eau – 22,6 %
- Opération et entretien - égout – 11,5 %
- Transfert aux réserves – 4,2 %
- Déficit année antérieure – 4,6 %

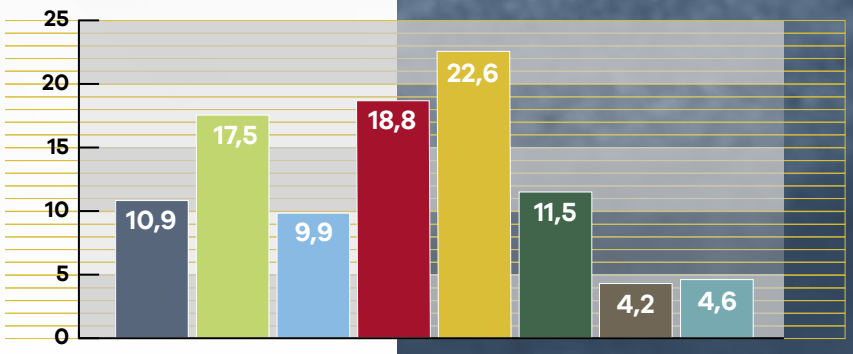

CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal de Dieppe est composé d'un maire, de trois conseillères générales et de cinq conseillers de quartier.

Les membres du conseil municipal siègent à divers comités, organismes et associations tels qu'énumérés à la page suivante.

Yvon Lapierre
Maire

Lise LeBouthillier
Conseillère quartier 2

Josée Turgeon-Roy
Conseillère générale

Mélyssa Janin
Conseillère générale

Jean-Marc Brideau
Conseiller quartier 1

Marc Lanteigne
Conseiller quartier 3

Ernest Thibodeau
Conseiller quartier 4

Paul Gaudet
Conseiller quartier 5

Corinne Godbout
Conseillère générale

COMITÉS, ORGANISMES ET ASSOCIATIONS

Yvon Lapierre
maire

- Comité permanent du conseil sur les stratégies et politiques publiques
- Comité de griefs du conseil municipal – SCFP – section locale 3515 – service d'incendie
- Association des Cités du Nouveau-Brunswick (exécutif)
- Conseil d'administration - Expansion Dieppe

Mélyssa Janin
conseillère générale

- Mairesse suppléante (à partir du 1 juin 2023)
- Comité permanent du conseil sur les stratégies et politiques publiques
- Théâtre Capitol Inc.
- Comité de gouvernance du service de transport en commun de Codiac (à partir du 13 juin 2023)
- Association des Cités du Nouveau-Brunswick (exécutif) (à partir du 13 juin 2023)
- Centre d'accueil et d'accompagnement francophone des immigrants du Sud-Est du Nouveau-Brunswick (CAFi) (à partir du 9 janvier 2023)

Corinne Godbout
conseillère générale

- Comité permanent du conseil sur les stratégies et politiques publiques
- Commission de la Bibliothèque publique de Dieppe (jusqu'au 12 juin 2023)
- Comité de griefs du conseil municipal – SCFP – section locale 3515 – service d'incendie (jusqu'au 12 juin 2023)
- Autorité policière régionale de Codiac (à partir du 13 juin 2023)

Josée Turgeon-Roy
conseillère générale

- Comité permanent du conseil sur les stratégies et politiques publiques
- Centre des arts et de la culture de Dieppe Inc.
- Conseil d'administration - Expansion Dieppe

Jean-Marc Brideau
conseiller

- Comité permanent du conseil sur les stratégies et politiques publiques
- Autorité policière régionale de Codiac (jusqu'au 12 juin 2023)
- Comité de liaison des trois conseils municipaux
- Comité consultatif communautaire et sur le climat sonore de l'Aéroport international Roméo-LeBlanc du Grand Moncton
- Union des municipalités du Nouveau-Brunswick
- Agence Multiculturelle du Grand Moncton (jusqu'au 8 janvier 2023)
- Centre d'accueil et d'accompagnement francophone des immigrants du Sud-Est du Nouveau-Brunswick (CAFi) (jusqu'au 8 janvier 2023)
- Commission de la Bibliothèque publique de Dieppe (à partir du 13 juin 2023)

Lise LeBouthillier
conseillère

- Comité permanent du conseil sur les stratégies et politiques publiques
- Comité de griefs du conseil municipal – SCFP – section locale 3515 – service d'incendie

Marc Lanteigne
conseiller

- Comité permanent du conseil sur les stratégies et politiques publiques
- Comité de gouvernance du service de transport en commun de Codiac (jusqu'au 12 juin 2023) (membre suppléant à partir du 13 juin 2023)
- Comité de griefs du conseil municipal – SCFP – section locale 3515 – service d'incendie (à partir du 13 juin 2023)

Ernest Thibodeau
conseiller

- Maire suppléant (jusqu'au 31 mai 2023)
- Comité permanent du conseil sur les stratégies et politiques publiques
- Association des Cités du Nouveau-Brunswick (exécutif) (jusqu'au 12 juin 2023)
- Conseil d'administration - Expansion Dieppe (jusqu'au 12 juin 2023)
- Agence multiculturelle du Grand Moncton (à partir du 9 janvier 2023)

Paul Gaudet
conseiller

- Comité permanent du conseil sur les stratégies et politiques publiques
- Comité consultatif de l'alphabétisation du Grand Moncton
- Comité du défilé du Père Noël du Grand Moncton
- Conseil d'administration - Expansion Dieppe (à partir du 13 juin 2023)

RÉUNIONS DU CONSEIL

Les réunions ordinaires du conseil municipal sont publiques et ont lieu les deuxième et quatrième lundis du mois, dans la salle du conseil, située à l'hôtel de ville, 333, avenue Acadie, et sont diffusées via YouTube et sur les ondes de TV Rogers.

En juillet, août et décembre, les réunions ont lieu le deuxième lundi du mois uniquement. Ces réunions ont pour mission de régler, par des délibérations, des questions municipales. Celles-ci sont examinées, débattues et votées par les membres présents. Les décisions sont prises par majorité.

Une réunion extraordinaire a lieu lorsqu'une réunion doit être tenue sans attendre à la prochaine réunion ordinaire, donc en dehors du calendrier prévu à l'arrêté procédural. Les réunions extraordinaires sont également ouvertes au public. En 2023, 20 réunions ordinaires ont été tenues. Une réunion extraordinaire a été tenue en 2023. Les détails se trouvent à l'annexe 1.

L'article 68 de la Loi sur la gouvernance locale prévoit que des réunions du conseil peuvent être tenues à huis clos (fermées au public), lorsqu'il s'avère nécessaire de discuter de renseignements dont le caractère confidentiel est protégé par la loi.

Les dates des réunions à huis clos et le genre de questions discutées lors de chacune de ses réunions se trouvent à l'annexe 2.

Durant les réunions à huis clos, les membres du conseil ne peuvent pas discuter de n'importe quel sujet, mais seulement de ceux permis par l'article 68(1) de la *Loi sur la gouvernance locale*.

Les directives prises en réunions à huis clos permettent à la Ville et au conseil municipal de garder le caractère confidentiel requis par la loi ou par le gouvernement, et de ne pas rendre publics des renseignements personnels, de négociations de ressources humaines, de sécurité, ou d'enquête policière. Elles permettent également de recourir à des services juridiques de façon confidentielle et d'acheter ou de vendre des terrains à meilleurs prix, ce qui sert les meilleurs intérêts de notre population. (Voir article 68(1) de la Loi sur la gouvernance locale pour tous les détails.)

La *Loi sur la gouvernance locale* indique qu'aucune décision ne peut être prise par les membres du conseil en réunion à huis clos, sauf pour donner une directive à un employé ou à l'avocat de la Ville.

Lorsque les dossiers sont complétés, les directives prises à huis clos sont rendues publiques, sauf si elles sont de nature confidentielle (toujours en conformité avec la *Loi sur la gouvernance locale)* ou qu'elles sont abandonnées. Bien que cette étape ne soit pas requise par la Loi, la municipalité utilise cette approche afin d'être la plus transparente possible pour la population.

À noter que les sujets qui sont présentés en réunion publique ne sont pas discutés en réunion à huis clos. Les discussions, débats et décisions pour ces sujets ont lieu en public seulement.

Les procès-verbaux des réunions publiques du conseil peuvent être consultés par le public au bureau du greffier durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville. Ils sont également publiés sur le site Web de la municipalité.

RÉMUNÉRATION DU CONSEIL

L'article 49 de la *Loi sur la gouvernance locale* prévoit que les gouvernements locaux peuvent verser un salaire et des indemnités aux maires et aux conseillers.

Les salaires et les frais de déplacement pour les affaires de la municipalité en dehors de Dieppe sont autorisés par *l'arrêté A-3* et la *politique A-27*.

En 2023, les salaires et les indemnités ont totalisé 327 810 $.

Ils sont présentés en détail dans le tableau 1 ci-dessous.

TABLEAU 1 : Rémunération du conseil

SALAIRES	INDEMNITÉS PAYÉES	TOTAL
Maire Yvon Lapierre		
70 297 $	9 865 $	80 162 $
Conseiller Jean-Marc Brideau		
27 781 $	5 716 $	33 497 $
Conseiller Paul Gaudet		
27 819 $	2 352 $	30 171 $
Conseillère Corinne Godbout		
27 819 $	1 350 $	29 169 $
Conseiller Marc Lanteigne		
27 819 $	2 768 $	30 587 $
Conseillère Lise LeBouthillier		
27 819 $	1 243 $	29 062 $
Conseiller Ernest Thibodeau*		
29 155 $	4 245 $	33 400 $
Conseillère Mélyssa Janin**		
29 913 $	2 420 $	32 333 $
Conseillère Turgeon-Roy		
27 819 $	1 610 $	29 429 $

*Maire suppléant de janvier à mai
**Mairesse suppléante de juin à décembre

SUBVENTIONS À DES FINS SOCIALES OU ENVIRONNEMENTALES

L'un des objectifs d'une municipalité, comme l'indique la Loi sur la gouvernance locale, est de favoriser le mieux-être économique, social et environnemental de sa collectivité. Grâce à leurs efforts, les organismes communautaires appuient la municipalité dans cette mission. Les subventions de 500 $ ou plus figurent dans ce rapport à l'annexe 3. Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez communiquer avec le personnel de l'hôtel de ville.

En 2023, la Ville de Dieppe a versé 3 500 $ en subventions à des fins sociales par le biais de la politique A-37 dont l'objectif est d'offrir aux organismes à but non lucratif qui organisent un événement ouvert au public la possibilité de recevoir une commandite.

Dieppe dispose également d'une politique (L-13) visant à offrir un soutien aux groupes communautaires accrédités lors de leurs événements à Dieppe, et par le fait même, d'offrir une gamme d'activités récréatives, culturelles ou sociales propices aux résidents. Ce sont 4 500 $ en subventions à des fins sociales qui ont été accordées en lien avec la politique L-13.

La Ville de Dieppe a également offert 85 800 $ en subventions aux groupes communautaires pour soutenir leurs opérations (politique L-15) dans le but de les appuyer dans leur offre de services à la communauté.

Afin d'encourager et de soutenir les organismes communautaires accrédités à offrir des événements à Dieppe, le conseil municipal a adopté en 2010 une politique concernant les programmes de subventions pour l'accueil d'événements (politique L-16). Ce sont 112 500 $ en 2023 qui ont été remis par la municipalité en échange d'une visibilité lors des divers événements tels que la Francofête en Acadie, le Festival international du cinéma francophone en Acadie, le Salon du livre de Dieppe, Monde en fête et Fierté Dieppe.

Quant à la politique L-21, elle vise à apporter un soutien financier aux organisateurs d'événements sportifs majeurs. La tenue de tels événements peut donner une visibilité importante à la ville de Dieppe sur le plan régional, national ou international et générer des retombées économiques importantes au bénéfice de toute la population. Enfin, le tourisme sportif contribue de legs importants pour la communauté. À cet effet, 38 530 $ en subventions ont été accordés en 2023.

De plus, certaines ententes sont conclues avec la municipalité afin d'accorder des subventions à divers organismes et institutions de la région qui offrent des services aux résidents de Dieppe.

Le tableau ci-dessous résume les subventions attribuées en 2023 à des fins sociales et environnementales.

TABLEAU 2

Subventions à des fins sociales et environnementales (annexe 3)	
Demandes de commandites (politique A-37)	3 500 $
Partenariats avec le secteur associatif (politique L-13)	4 500 $
Subventions à des groupes communautaires (politique L-15)	85 800 $
Programme de subventions pour l'accueil d'événements (politique L-16)	112 500 $
Ententes avec le conseil municipal	394 396 $
Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et autres compétitions (politique L-21)	38 530 $
Total	**639 226 $**

ACTIVITÉS ET SUBVENTIONS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le 25 mai 2010, le conseil municipal de Dieppe a adopté l'arrêté Z-22 qui porte sur l'affichage extérieur commercial. Suite à l'adoption de cet arrêté, un programme de subvention qui vise à aider les entreprises de la Ville de Dieppe à installer des affiches bilingues à l'extérieur a été créé.

La Ville de Dieppe a accordé 13 027,54 $ en subventions à sept entreprises de la municipalité pour l'achat d'une nouvelle enseigne ou la modification d'une enseigne existante en 2023 par le biais de ce programme. Les subventions accordées dans le cadre de ce programme représentent jusqu'à 40 % du coût total des travaux et possèdent un plafond maximum de 3 000 $.

Vous retrouverez les détails des subventions de plus de 500 $ accordées par la Ville de Dieppe en 2023 à titre de développement économique à l'annexe 4.

En ce qui concerne les activités de développement économique de la municipalité, elles sont menées par Expansion Dieppe, l'agence de développement économique de la Ville de Dieppe. Vous trouverez le rapport annuel 2023 d'Expansion Dieppe sur leur site Web au **expansiondieppe.ca**

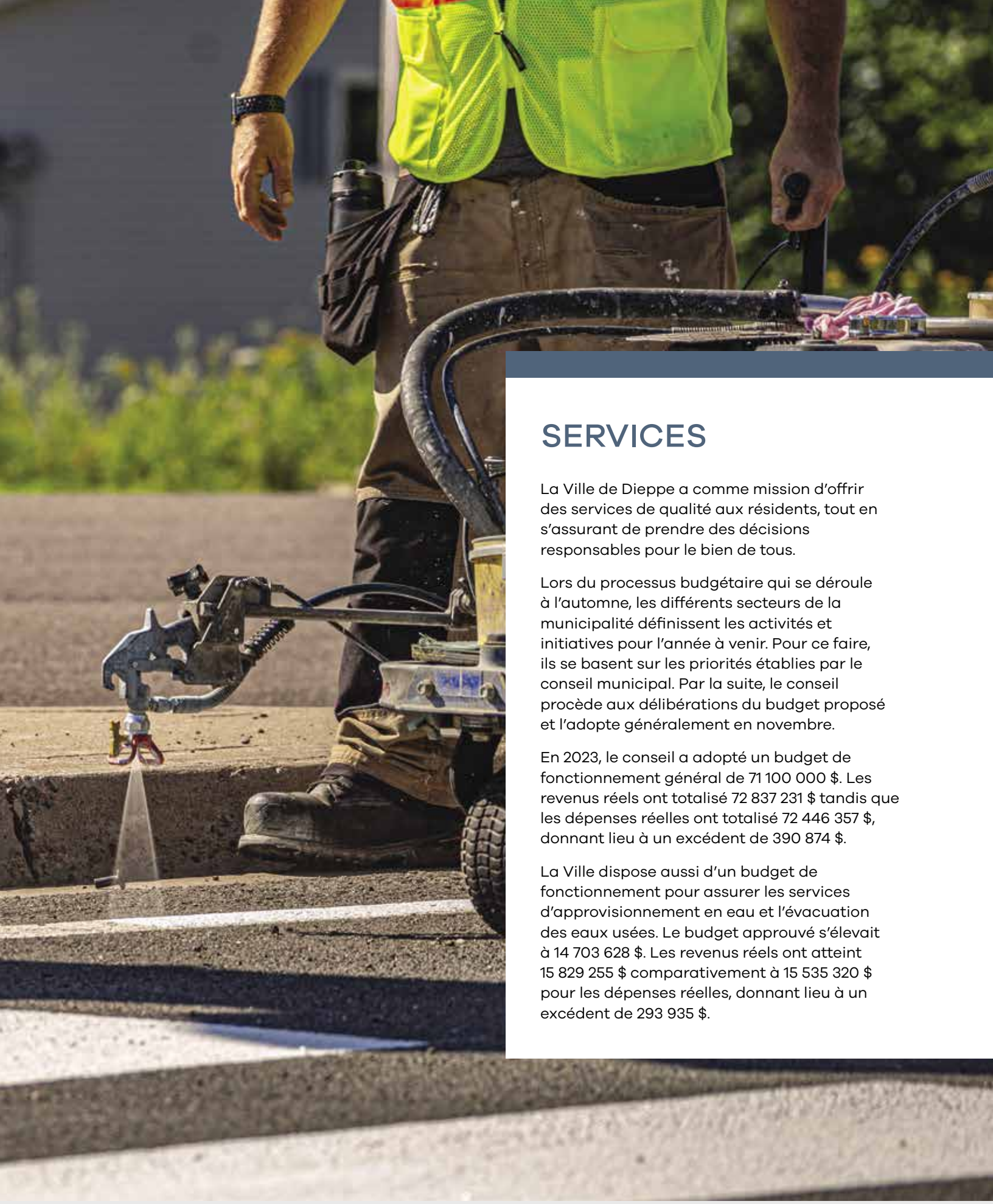

SERVICES

La Ville de Dieppe a comme mission d'offrir des services de qualité aux résidents, tout en s'assurant de prendre des décisions responsables pour le bien de tous.

Lors du processus budgétaire qui se déroule à l'automne, les différents secteurs de la municipalité définissent les activités et initiatives pour l'année à venir. Pour ce faire, ils se basent sur les priorités établies par le conseil municipal. Par la suite, le conseil procède aux délibérations du budget proposé et l'adopte généralement en novembre.

En 2023, le conseil a adopté un budget de fonctionnement général de 71 100 000 $. Les revenus réels ont totalisé 72 837 231 $ tandis que les dépenses réelles ont totalisé 72 446 357 $, donnant lieu à un excédent de 390 874 $.

La Ville dispose aussi d'un budget de fonctionnement pour assurer les services d'approvisionnement en eau et l'évacuation des eaux usées. Le budget approuvé s'élevait à 14 703 628 $. Les revenus réels ont atteint 15 829 255 $ comparativement à 15 535 320 $ pour les dépenses réelles, donnant lieu à un excédent de 293 935 $.

SERVICES GÉNÉRAUX

Dépenses totales: 72 446 357 $

SERVICES D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Dépenses totales: 9 110 363 $

Cette catégorie comprend les dépenses relatives à l'administration de la municipalité, c'est-à-dire les salaires et les indemnités du maire et des conseillers en plus des frais d'interprétation des réunions publiques (322 209 $).

On y retrouve également les salaires et indemnités de l'administration (3 752 976 $) qui comprend le directeur général (2 employés), le bureau du greffier (4 employés), la directrice générale adjointe – division des services organisationnels avec le service des ressources humaines (4 employés), le service des technologies de l'information (9 employés), le service des finances (6 employés) et le service des communications (6 employés), le directeur général adjoint – division des opérations et de la vie communautaire avec le service d'immigration (2 employés), le service de mobilité urbaine (2 employés).

Les services d'administration générale comprennent également les frais associés au fonctionnement et à l'entretien de l'hôtel de ville (782 010 $); les frais juridiques et de vérification (465 846 $); le coût de l'évaluation foncière dans les limites de la ville (855 270 $); les autres frais administratifs (1 789 949 $); l'assurance responsabilité civile (369 352 $) et les subventions à des organismes (772 751 $).

SERVICES D'URBANISME, D'AMÉNAGEMENT ET DE MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Dépenses totales: 2 081 436 $

Cette catégorie comprend les dépenses relatives à la commission d'urbanisme (38 056 $); la planification et le développement (624 668 $); le remembrement foncier et la réserve foncière (159 594 $); la corporation de développement économique – Expansion Dieppe (1 115 184 $); le plan de développement durable (57 253 $); et l'embellissement et l'amélioration de terrains (86 681 $).

SERVICES D'HYGIÈNE DU MILIEU

Dépenses totales: 1 477 568 $

La municipalité fournit un service de collecte et d'élimination des déchets bleus, clairs et verts à toutes les habitations résidentielles. La Ville de Dieppe possède un contrat avec Miller Waste System pour la collecte des matières usées solides produites par les résidents (932 096 $), qui sont ensuite recyclées ou éliminées aux installations d'Éco 360 de la Commission de services régionaux du sud-est (545 472 $).

SERVICES DE PROTECTION

Dépenses totales: 18 907 518 $

Ces services comprennent les dépenses relatives à la prestation du service de police municipale (8 473 394 $) qui, depuis 1998, est offert par la Gendarmerie royale du Canada (GRC). On retrouve aussi dans cette catégorie les services de protection contre les incendies (9 422 087 $) et les coûts d'opération du centre de mesure d'urgence (1 691 $).

Le service d'incendie de Dieppe existe afin de protéger la vie et la propriété des résidents et visiteurs de Dieppe et des environs par l'entremise de la prévention, l'éducation, la lutte aux incendies, les sauvetages, ainsi que la prestation de soins médicaux d'urgence. La division de la formation assure une main-d'œuvre compétente et aux aguets de la technologie qui peut répondre à n'importe quel sinistre.

Le service d'incendie de Dieppe a répondu à 1 443 appels de service en 2023, soit 780 urgences médicales, 248 alarmes, 162 interventions reliées à un incendie (structures, véhicules, herbes, feux extérieurs ou non-fondées), 163 incidents reliés à un véhicule à moteur, 15 sauvetages et environ 75 autres interventions. Le service d'incendie a également participé à au-delà de 60 activités de prévention et d'éducation du public.

En 2023, 46 employés assuraient un service professionnel 24 heures par jour, 365 jours par année.

- 2 casernes
- 1 chef pompier
- 1 chef adjoint
- 3 chefs de peloton
- 1 capitaine à la prévention
- 1 capitaine à la formation
- 1 adjointe administrative
- 8 capitaines aux opérations
- 24 pompiers à temps plein
- 8 pompiers occasionnels
- 1 camion à échelle
- 2 autopompes
- 1 autopompe-citerne
- 1 véhicule de sauvetage
- 2 unités d'intervention de soins médicaux d'urgence
- 1 VTT
- 3 camions utilitaires sport
- 1 camion 4x4
- 1 véhicule spécialité pour les enquêtes sur les incendies
- 1 bateau

Des frais ont également été engagés pour l'inspection de constructions (406 343 $), l'exécution des arrêtés (436 253 $), la protection des animaux (48 926$) et la destruction des insectes et parasites (118 824 $).

SERVICES DE TRANSPORT

Dépenses totales: 10 528 009 $

Cette catégorie comprend les dépenses relatives à l'administration, formation, génie civil, planification et surveillance (1 320 702 $); au matériel général, ateliers et autres bâtiments (1 550 389 $); aux services de la circulation et d'entretien des routes (été 2 800 109 $ et hiver 1 676 509 $); à l'éclairage des voies publiques (609 557 $); au transport en commun (1 367 473 $) et à la gestion des actifs (1 203 270 $).

Le service d'ingénierie, composé de quatre ingénieurs, incluant le poste de direction et quatre technologues en ingénierie, s'occupe entre autres de la gestion de la circulation, de l'éclairage des rues, de la conception et la réalisation de projets capitaux de construction, du programme de préservation de l'asphalte et de l'assurance de qualité des nouveaux développements résidentiels et commerciaux.

Quant aux services d'opérations, elle inclut les travaux publics, les parcs et espaces verts, les installations récréatives, les réseaux d'aqueduc et d'égout, les projets spéciaux et services techniques et les bâtiments municipaux. On compte au total 105 employés dans cette division. Les travaux publics possèdent 88 pièces amovibles (lames, pelles, etc.) et 50 pièces d'équipement mobiles telles que des charrues, souffleuses à neige, remorques et épandeuses à sel.

Le service de la mobilité urbaine de la municipalité, composé de deux employés, inclut le transport en commun, le transport adapté et le transport actif.

La municipalité a continué en 2023 son projet pilote de transport à la demande.

SERVICES RÉCRÉATIFS ET CULTURELS

Dépenses totales: 10 344 289 $

Cette catégorie comprend les dépenses relatives à l'administration des services (661 648 $); à l'entretien des deux arénas (2 847 664 $); du Centre aquatique et sportif (1 884 258 $); des centres communautaires (371 460 $); des terrains de jeux et des parcs (3 606 198 $); des autres services récréatifs (966 588 $); de la formation et perfectionnement (6 041 $); ainsi qu'aux services de la bibliothèque (432 $).

Cette catégorie est partiellement financée par les frais d'utilisation, lesquels ont généré 1 715 113 $ en 2023 (les arénas: 1 540 470 $; le Centre aquatique et sportif: 678 931 $; ainsi que les commandites, les inscriptions aux activités et les revenus de location: 106 750 $).

Le service du développement communautaire compte quatre secteurs soit les initiatives touristiques, les loisirs, les services aux utilisateurs et à l'accueil et le secteur du patrimoine et des partenariats.

SERVICES FINANCIERS

Dépenses totales: 19 997 174 $

Cette catégorie comprend les frais du service de la dette (frais en intérêts de 1 011 672 $ et remboursement de capital 6 064 000 $), du contrat de location-acquisition (frais en intérêts de 328 247 $ et remboursement de capital 545 845 $), les transferts aux fonds de réserve pour de futures dépenses (8 197 000 $ pour la réserve d'immobilisation générale et 469 000 $ vers la réserve de fonctionnement général) ainsi que les dépenses en capital (3 381 410 $).

SERVICES D'APPROVISIONNEMENT EN EAU ET D'ÉVACUATION DES EAUX USÉES

Dépenses totales: 15 535 320 $

SERVICES D'APPROVISIONNEMENT EN EAU

Dépenses totales: 5 339 227 $

Les dépenses comprennent les coûts relatifs à l'administration et facturation (918 407 $), à la conduite et la distribution de l'eau (2 307 916$), à la force motrice et au pompage (370 321 $) à l'achat de l'eau de la Ville de Moncton (1 643 583 $) ainsi qu'à un règlement judiciaire (99 000 $).

SERVICES DE COLLECTE ET ÉVACUATION DES EAUX USÉES

Dépenses totales: 4 421 402 $

Les dépenses comprennent les coûts relatifs à l'administration et la facturation (510 153 $), le traitement des eaux usées payé à TransAqua qui gère l'usine de traitement des eaux usées du Grand Moncton (2 572 080 $), au système de collectage des eaux d'égout (1 240 169 $) ainsi qu'à un règlement judiciaire (99 000 $).

SERVICES FINANCIERS POUR LES SERVICES D'APPROVISIONNEMENT EN EAU ET D'ÉVACUATION DES EAUX USÉES

Dépenses totales: 5 099 487 $

Cette catégorie comprend les frais du service de la dette (frais en intérêts de 583 496 $ et remboursement de capital 2 924 000 $), les transferts aux fonds de réserve pour dépenses futures (1 245 000 $ pour la réserve d'immobilisation et 100 000 $ vers la réserve de fonctionnement) en plus des dépenses en capital (246 991 $).

DÉFICIT D'UNE ANNÉE ANTÉRIEURE

Dépenses totales: 675 204 $

Les gouvernements locaux qui, dans l'exploitation d'un service public, enregistrent un déficit à la fin d'un exercice financier peuvent soit l'imputer à la deuxième année qui suit cet exercice ou le répartir sur une période de quatre ans à partir de la deuxième année qui suit cet exercice.

En 2019, le service d'approvisionnement en eau et d'évacuation des eaux usées a connu un déficit de 2 700 816 $ qui sera réparti sur quatre années, débutant en 2021, à raison de 375 987 $ pour l'approvisionnement en eau et 299 217 $ pour l'évacuation des eaux usées.

ANNEXE 1 – RÉUNIONS ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

Dates	Réunions	Nombre de membres ayant utilisé des moyens de communication électroniques	Yvon Lapierre	Mélyssa Janin	Corinne Godbout	Josée Turgeon-Roy	Jean-Marc Brideau	Lise LeBouthillier	Marc Lanteigne	Ernest Thibodeau	Paul Gaudet
			Maire	Conseillère générale	Conseillère générale	Conseillère générale	Conseiller quartier 1	Conseillère quartier 2	Conseiller quartier 3	Conseiller quartier 4	Conseiller quartier 5
9 janvier	Ordinaire	1*									*
13 février	Ordinaire	0									
27 février	Ordinaire	1*		*							
13 mars	Ordinaire	0									
27 mars	Ordinaire	0									
11 avril	Ordinaire	1*									*
24 avril	Ordinaire	0									
8 mai	Ordinaire	0									
23 mai	Ordinaire	0									
12 juin	Ordinaire	0									
26 juin	Ordinaire	0									
10 juillet	Ordinaire	0									
25 juillet	Extraordinaire	1*		*							
14 août	Ordinaire	1*			*						
11 septembre	Ordinaire	0									
25 septembre	Ordinaire	1*				*					
10 octobre	Ordinaire	1*				*					
23 octobre	Ordinaire	2*						*		*	
14 novembre	Ordinaire	1*									*
27 novembre	Ordinaire	1*					*				
14 décembre	Ordinaire	1*							*		

Légende

	Présent
	Absent

Nombre de réunions ordinaires: 20

Nombre de réunions extraordinaires: 1

ANNEXE 2 – RÉUNIONS À HUIS CLOS

2023-01-09
Genre de questions débattues:

- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)c)*)
- Accès aux bâtiments ou aux autres constructions qu'occupe ou qu'utilise le gouvernement local ou de leur sécurité, soit de l'accès à ses systèmes informatiques, dont ses systèmes de communication, ou de leur sécurité (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)h)*)
- Renseignements personnels (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)b)*)

2023-01-23
Genre de questions débattues:

- Questions de travail et d'emploi (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)j)*)
- Litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local, l'une des personnes morales constituées en vertu du paragraphe 8(1) de la Loi sur la gouvernance locale ou les agences, les organismes, les conseils, les régies ou les commissions du gouvernement local (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)g)*)
- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)c)*)

2023-02-13
Genre de questions débattues:

- Questions de travail et d'emploi (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)j)*)
- Acquisition ou disposition projetée ou en cours de biens-fonds (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)d)*)

2023-02-27
Genre de questions débattues:

- Acquisition ou disposition projetée ou en cours de biens-fonds (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)d)*)
- Acquisition ou disposition projetée ou en cours de biens-fonds (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)d)*)
- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)c)*)
- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)c)*)

2023-03-13
Genre de questions débattues:

- Questions de travail et d'emploi (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)j)*)
- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)c)*)
- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)c)*)
- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)c)*)

2023-03-27
Genre de questions débattues:

- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)c)*)
- Questions de travail et d'emploi (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)j)*)
- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)c)*)

2023-04-11
Genre de question débattue:

- Litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local, l'une des personnes morales constituées en vertu du paragraphe 8(1) de la Loi sur la gouvernance locale ou les agences, les organismes, les conseils, les régies ou les commissions du gouvernement local (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)g)*)

ANNEXE 2 – RÉUNIONS À HUIS CLOS (SUITE)

- Litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local, l'une des personnes morales constituées en vertu du paragraphe 8(1) de la Loi sur la gouvernance locale ou les agences, les organismes, les conseils, les régies ou les commissions du gouvernement local (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)g)*)

2023-04-24
Genre de questions débattues:

- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)c)*)
- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)c)*)
- Acquisition ou disposition projetée ou en cours de biens-fonds (Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)d))
- Acquisition ou disposition projetée ou en cours de biens-fonds (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)d)*)
- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)c)*)
- Questions de travail et d'emploi (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)j)*)
- Questions de travail et d'emploi (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)j)*)

2023-05-08
Genre de questions débattues:

- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)c)*)

2023-05-23
Genre de questions débattues:

- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)c)*)
- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)c)*)

2023-06-12
Genre de questions débattues:

- Acquisition ou disposition projetée ou en cours de biens-fonds (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)d)*)
- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)c)*)
- Questions de travail et d'emploi (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)j)*)

2023-06-26
Genre de questions débattues:

- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)c)*)
- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)c)*)
- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)c)*)
- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)c)*)
- Acquisition ou disposition projetée ou en cours de biens-fonds (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)d)*)
- Litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local, l'une des personnes morales constituées en vertu du paragraphe 8(1) de la Loi sur la gouvernance locale ou les agences, les organismes, les conseils, les régies ou les commissions du gouvernement local (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)g)*)

ANNEXE 2 – RÉUNIONS À HUIS CLOS (SUITE)

2023-07-10
Genre de questions débattues:

- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)c)*)
- Acquisition ou disposition projetée ou en cours de biens-fonds (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)d)*)

2023-07-18
Genre de questions débattues:

- Questions de travail et d'emploi (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)j)*)

2023-08-14
Genre de questions débattues:

- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)c)*)
- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)c)*)

2023-09-11
Genre de questions débattues:

- Questions de travail et d'emploi (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)j)*)
- Litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local, l'une des personnes morales constituées en vertu du paragraphe 8(1) de la Loi sur la gouvernance locale ou les agences, les organismes, les conseils, les régies ou les commissions du gouvernement local (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)g)*)

2023-09-25
Genre de questions débattues:

- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)c)*)

2023-10-10
Genre de questions débattues:

- Acquisition ou disposition projetée ou en cours de biens-fonds (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)d)*)

2023-11-14
Genre de questions débattues:

- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)c)*)
- Questions de travail et d'emploi (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)j)*)
- Renseignements concernant les conseils ou les avis juridiques fournis au gouvernement local par son avocat (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)f)*)

2023-11-20
Genre de questions débattues:

- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)c)*)

2023-11-27
Genre de questions débattues:

- Acquisition ou disposition projetée ou en cours de biens-fonds (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)d)*)

2023-12-11
Genre de questions débattues:

- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)c)*)
- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)c)*)
- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)c)*)

ANNEXE 3 – SUBVENTIONS À DES FINS SOCIALES OU ENVIRONNEMENTALES

Bénéficiaire	Type	Montant	Versée en monétaire ou nature	Modalités et conditions	Objet	Avantage tiré par Dieppe
Casse-noisette	Fin sociale	500 $	Monétaire	Offrir financement aux organismes à but non lucratif qui organisent un événement offert à la communauté.	Politique A-37	Échange d'une visibilité
The 2023 Greater Moncton DNA Swag Ladies Hoop Classic	Fin sociale	500 $	Monétaire	Offrir financement aux organismes à but non lucratif qui organisent un événement offert à la communauté.	Politique A-37	Échange d'une visibilité
Greater Moncton Girls+ Rock Inc.	Fin sociale	500 $	Monétaire	Offrir financement aux organismes à but non lucratif qui organisent un événement offert à la communauté.	Politique A-37l	Échange d'une visibilité
Sangamam	Fin sociale	500 $	Monétaire	Offrir financement aux organismes à but non lucratif qui organisent un événement offert à la communauté.	Politique A-37	Échange d'une visibilité
Codiac Concert Band	Fin sociale	500 $	Monétaire	Offrir financement aux organismes à but non lucratif qui organisent un événement offert à la communauté.	Politique A-37	Échange d'une visibilité
Dieppe Horseshoe league annual tournament	Fin sociale	500 $	Monétaire	Offrir financement aux organismes à but non lucratif qui organisent un événement offert à la communauté.	Politique A-37	Échange d'une visibilité
Soirée multiculturelle	Fin sociale	500 $	Monétaire	Offrir financement aux organismes à but non lucratif qui organisent un événement offert à la communauté.	Politique A-37	Échange d'une visibilité
Agence multiculturelle de la région du Grand Moncton	Fin sociale	6 000 $	Monétaire	Aide financière pour soutenir les demandeurs d'asile	Entente avec conseil municipal	Offre de services à la communauté
Ballet théâtre atlantique du Canada	Fin sociale	10 000 $	Numéraire	Appuyer les groupes communautaires qui offrent des services aux résidents de Dieppe	Entente avec le conseil municipal	Offre de services à la communauté
Campagne Évolution de l'UdeM	Fin sociale	50 000 $	Numéraire	Appuyer les organismes qui offrent des services aux résidents de Dieppe	Entente avec conseil municipal	Offre de services à la communauté
Fondation de la Cathédrale Notre-Dame de l'Assomption	Fin sociale	10 000 $	Numéraire	N/A	Entente avec le conseil municipal	Offre de services à la communauté
Centre des arts et de la culture de Dieppe	Fin sociale	75 000 $	Numéraire	Offrir un soutien financier aux organismes à but non lucratif qui contribuent au mieux-être, à l'avancement, à l'épanouissement et à la qualité de vie des résidents. Encourager et soutenir les organismes communautaires accrédités à organiser des événements à Dieppe. Appuyer les groupes communautaires qui offrent des services aux résidents de Dieppe.	Entente avec le conseil municipal	Offre de services à la communauté
Centre des arts et de la culture de Dieppe – appui au poste de direction artistique	Fin sociale	80 000 $	Numéraire	Offrir un soutien financier aux organismes à but non lucratif qui contribuent au mieux-être, à l'avancement, à l'épanouissement et à la qualité de vie des résidents. Encourager et soutenir les organismes communautaires accrédités à organiser des événements à Dieppe. Appuyer les groupes communautaires qui offrent des services aux résidents de Dieppe.	Entente avec le conseil municipal	Offre de services à la communauté
CAFI	Fin sociale	13 000 $	Numéraire	Appuyer les groupes communautaires qui offrent des services aux résidents de Dieppe	Entente avec le conseil municipal	Offre de services à la communauté
Hospice Sud-est	Fin sociale	15 396 $	Numéraire	Appuyer les groupes communautaires qui offrent des services aux résidents de Dieppe.	Entente avec le conseil municipal	Offre de services à la communauté
Réseau de santé Vitalité	Fin sociale	50 000 $	Numéraire	Appuyer les groupes communautaires qui offrent des services aux résidents de Dieppe.	Entente avec le conseil municipal	Offre de services à la communauté
Campagne Soins extra-ordinaires Hôpital de Moncton	Fin sociale	10 000 $	Numéraire	Appuyer les groupes communautaires qui offrent des services aux résidents de Dieppe.	Entente avec le conseil municipal	Offre de services à la communauté
Théâtre Capitol	Fin sociale	75 000 $	Numéraire	Offrir un soutien financier aux organismes à but non lucratif qui contribuent au mieux-être, à l'avancement, à l'épanouissement et à la qualité de vie des résidents	Entente avec le conseil municipal	Offre de services à la communauté

ANNEXE 3 – SUBVENTIONS À DES FINS SOCIALES OU ENVIRONNEMENTALES (SUITE)

Bénéficiaire	Type	Montant	Versée en monétaire ou nature	Modalités et conditions	Objet	Avantage tiré par Dieppe
Paroisse St-Anselme	Fin sociale	2 500 $	Numéraire	Offrir un soutien financier aux organismes à but non lucratif qui contribuent au mieux-être, à l'avancement, à l'épanouissement et à la qualité de vie des résidents	Politique L-13	Offre de services à la communauté
Défilé du père Noël	Fin sociale	2 000 $	Numéraire	Offrir financement aux organismes à but non lucratif qui organisent un événement offert à la communauté	Politique L-15	Offre de services à la communauté
Cadets de l'armée	Fin sociale	2 400 $	Numéraire	Appuyer les groupes communautaires qui offrent des services aux résidents de Dieppe	Politique L-15	Offre de services à la communauté
Club d'âge d'or Dieppe	Fin sociale	2 000 $	Numéraire	Appuyer les groupes communautaires qui offrent des services aux résidents de Dieppe	Politique L-15	Offre de services à la communauté
Repaire jeunesse	Fin sociale	50 000 $	Numéraire	Appuyer les groupes communautaires qui offrent des services aux résidents de Dieppe	Politique L-15	Offre de services à la communauté
Club gymnastique rythmique Extenso	Fin sociale	14 000 $	Numéraire	Appuyer les groupes communautaires qui offrent des services aux résidents de Dieppe	Politique L-15	Offre de services à la communauté
Scouts Dieppe	Fin sociale	10 000 $	Numéraire	Appuyer les groupes communautaires qui offrent des services aux résidents de Dieppe	Politique L-15	Offre de services à la communauté
Vétérans militaires de Dieppe	Fin sociale	4 900 $	Numéraire	Appuyer les groupes communautaires qui offrent des services aux résidents de Dieppe	Politique L-15	Offre de services à la communauté
Transit Secours	Fin sociale	2 500 $	Numéraire	Appuyer les groupes communautaires qui offrent des services aux résidents de Dieppe	Politique L-15	Offre de services à la communauté
Festival Hubcap	Fin sociale	4 000 $	Numéraire	Encourager et soutenir les organismes communautaires accrédités à organiser des événements à Dieppe	Politique L-16	Échange d'une visibilité
FrancoFête en Acadie	Fin sociale	30 000 $	Numéraire	Encourager et soutenir les organismes communautaires accrédités à organiser des événements à Dieppe	Politique L-16	Échange d'une visibilité
Festival international du cinéma francophone en Acadie	Fin sociale	4 500 $	Numéraire	Encourager et soutenir les organismes communautaires accrédités à organiser des événements à Dieppe	Politique L-16	Échange d'une visibilité
Festival Northrup Frye	Fin sociale	1 500 $	Numéraire	Encourager et soutenir les organismes communautaires accrédités à organiser des événements à Dieppe	Politique L-16	Échange d'une visibilité
Salon du livre de Dieppe	Fin sociale	35 000 $	Numéraire	Encourager et soutenir les organismes communautaires accrédités à organiser des événements à Dieppe	Politique L-16	Échange d'une visibilité
Dieppe Fierté	Fin sociale	5 000 $	Numéraire	Encourager et soutenir les organismes communautaires accrédités à organiser des événements à Dieppe	Politique L-16	Échange d'une visibilité
Monde en Fête	Fin sociale	20 000 $	Numéraire	Encourager et soutenir les organismes communautaires accrédités à organiser des événements à Dieppe	Politique L-16	Échange d'une visibilité
Soldier on Air Display	Fin sociale	7 000 $	Numéraire	Encourager et soutenir les organismes communautaires accrédités à organiser des événements à Dieppe	Poli-tique L-16	Échange d'une visibilité
Loisir NB	Fin sociale	5 000 $	Numéraire	Encourager et soutenir les organismes communautaires accrédités à organiser des événements à Dieppe	Politique L-16	Échange d'une visibilité
Défi Francofun	Fin sociale	500 $	Numéraire	Encourager et soutenir les organismes communautaires accrédités à organiser des événements à Dieppe	Politique L-16	Échange d'une visibilité
Codiac Cyclone	Fin sociale	3 000 $	Numéraire	Apporter un soutien financier aux organisateurs d'événements sportifs majeurs	Politique L-21	Retombée économique
École Mathieu Martin - Tournoi Classique	Fin sociale	4 000 $	Numéraire	Apporter un soutien financier aux organisateurs d'événements sportifs majeurs	Politique L-21	Retombée économique

ANNEXE 3 – SUBVENTIONS À DES FINS SOCIALES OU ENVIRONNEMENTALES (SUITE)

Bénéficiaire	Type	Montant	Versée en monétaire ou nature	Modalités et conditions	Objet	Avantage tiré par Dieppe
Hockey Mineur Dieppe Memramcook	Fin sociale	12 000 $	Numéraire	Apporter un soutien financier aux organisateurs d'événements sportifs majeurs	Politique L-21	Retombée économique
Coupe du Canada / Centre de cyclisme	Fin sociale	12 000 $	Numéraire	Apporter un soutien financier aux organisateurs d'événements sportifs majeurs	Politique L-21	Retombée économique
Club Extenso	Fin sociale	1 530 $	Numéraire	Apporter un soutien financier aux organisateurs d'événements sportifs majeurs	Politique L-21	Retombée économique
Comité organisateur de la finale des Jeux de l'Acadie Memramcook	Fin sociale	6 000 $	Numéraire	Apporter un soutien financier aux organisateurs d'événements sportifs majeurs	Politique L-21	Retombée économique

ANNEXE 4 – SUBVENTIONS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Bénéficiaire	Montant	Versée en monétaire ou nature	Modalités et conditions	Objet	Avantage tiré par Dieppe
Bath and Brass	1 896 $	Monétaire	La subvention représente jusqu'à 40 % du coût total des travaux et a un plafond de 3 000 $.	Programme de subvention à l'affichage extérieur	Franciser le paysage linguistique de Dieppe.
Filo Plus	3 000 $	Monétaire	La subvention représente jusqu'à 40 % du coût total des travaux et a un plafond de 3 000 $.	Programme de subvention à l'affichage extérieur	Franciser le paysage linguistique de Dieppe.
Les fleurs ma passion	1 199,06 $	Monétaire	La subvention représente jusqu'à 40 % du coût total des travaux et a un plafond de 3 000 $.	Programme de subvention à l'affichage extérieur	Franciser le paysage linguistique de Dieppe.
Premium Fitness	298,48 $	Monétaire	La subvention représente jusqu'à 40 % du coût total des travaux et a un plafond de 3 000 $.	Programme de subvention à l'affichage extérieur	Franciser le paysage linguistique de Dieppe.
Hair Loss Solutions et R&R Salon Distributions Inc.	1 064 $	Monétaire	La subvention représente jusqu'à 40 % du coût total des travaux et a un plafond de 3 000 $.	Programme de subvention à l'affichage extérieur	Franciser le paysage linguistique de Dieppe.
GG Bistro Inc.	2 570 $	Monétaire	La subvention représente jusqu'à 40 % du coût total des travaux et a un plafond de 3 000 $.	Programme de subvention à l'affichage extérieur	Franciser le paysage linguistique de Dieppe.
VIP Mechanical	3 000 $	Monétaire	La subvention représente jusqu'à 40 % du coût total des travaux et a un plafond de 3 000 $.	Programme de subvention à l'affichage extérieur	Franciser le paysage linguistique de Dieppe.

ANNEXE 5 – FRAIS DIVERS

La tarification des installations et des espaces municipaux est régie par la politique L-1 (2023) qui est entrée en vigueur le 24 avril 2023.

Pour une copie de la politique L-1 (2022) qui était en vigueur au début de l'année, veuillez communiquer avec le bureau du greffier à l'adresse électronique bureaudugreffier@dieppe.ca

TAUX DE LOCATION DES ARÉNAS AVEC GLACE

	Régulier samedi et dimanche lundi au vendredi 16 h – 21 h 59	Jour 40 % lundi au vendredi 6 h à 15 h 45	Soir 20 % lundi à dimanche 22 h – 1 h	Jeunesse accrédité 40 %	Hors saison jour 20 %
1 juin 2023 au 31 décembre 2023	269 $	162 $	215 $	162 $	215 $

Taux du jour
Désigne une location entre 6 h et 15 h 45 du lundi au vendredi.

Taux du soir
Désigne une location qui débute à 22 h ou plus tard.

Taux jeunesse
Désigne toute location de glace par un groupe jeunesse accrédité par le Secteur des loisirs de la Ville de Dieppe qui utilise principalement les arénas pour son sport respectif. Le taux jeunesse consiste d'un rabais de 40 % du taux régulier, avant les taxes.

Taux hors saison
Le taux hors saison de jour désigne toute location après ou avant la saison régulière telle que définie dans la *Politique L-8 – Attribution d'installations récréatives* entre 6 h et 15 h 45. Le taux hors saison consiste d'un rabais de 20 % du taux régulier, avant les taxes.

TAUX DE LOCATION DES ARÉNAS SANS GLACE

Saison 2023	Régulier Secteur public, secteur privé et individu	Groupes accrédités
Taux horaire	75 $	45 $
Demi-journée (4 h)	225 $	135 $
Journée complète (8 h +)	375 $	225 $
Demi-journée (4 h) – longue durée	180 $ (rabais de 20 % du taux d'une demi-journée)	108 $ (rabais de 20 % du taux d'une demi-journée)
Journée complète (8 h +) – longue durée	225 $ (rabais de 40 % du taux d'une journée complète)	135 $ (rabais de 40 % du taux d'une journée complète)

FORFAIT DE SPECTACLE

	Groupe régulier		Groupe accrédité	
	Par jour de l'événement (MAX 12 H)	Montage/démontage journée avant ou après 50 %	Par jour de l'événement (MAX 12 H)	Montage/démontage journée avant ou après
Saisons 2023	2 500 $	1 250 $	1 500 $	750 $

Le forfait comprend le nettoyage, l'utilisation de certains vestiaires, l'utilisation des salles de bains, l'utilisation du foyer et de la billetterie.

ANNEXE 5 – FRAIS DIVERS (SUITE)

LISTE D'ÉQUIPEMENT OU DE SERVICE AVEC PRIX
(en sus des taux de location)

Équipement ou service	Taux
Chaise (120 disponibles)	1 $/chaise
Table (30 disponibles)	2 $/table
Scène en plateau (24 unités disponibles)	25 $ chacune
Rideau noir	500 $
Faire enlever la porte d'entrée de la resurfaceuse	200 $
Faire enlever la baie vitrée	Au complet (avec restrictions): 1 000 $ Par fenêtre: 10 $
Barricade en métal 4 pieds X 8 pieds (100 disponibles)	5 $/barricade

Notes:

1. Ces taux incluent les taxes.
2. Ces taux sont arrondis au dollar près.
3. Minimum de location d'un bloc de 3 heures, à moins qu'elle ne soit suivie d'une autre location.
4. Longue durée pour: le forfait demi-journée comprend une location de 16 heures par semaine minimum sur une période de 8 semaines ou plus par surface de glace; le forfait journée complète comprend une location de 30 heures par semaine minimum sur une période de 8 semaines ou plus par surface de glace.

TAUX DE LOCATION DU SITE ÉVÉNEMENTIEL

	Groupe régulier		Groupe accrédité	
Date	Par jour de l'événement (MAX 12 H)	Montage/démontage journée avant ou après 50 %	Par jour de l'événement (MAX 12 H)	Montage/démontage journée avant ou après 50 %
Saisons 2023	1 500 $	750 $	900 $	450 $

Nettoyage non inclus, le site doit être remis à son état initial.

LISTE D'ÉQUIPEMENT OU DE SERVICE AVEC PRIX
(en sus du forfait événement spécial)

Équipement ou service	Taux
Poubelle (20 disponibles)	5 $/poubelle
Scène en plateau (24 unités disponibles)	25 $ chacune
Barricade en métal 4 pieds X 8 pieds (100 disponibles)	5 $/barricade
Table de pique-nique (20 disponibles)	10 $/table
Électricité (électricien inclus)	250 $ - branchement et débranchement
Branchement d'eau (test d'eau inclus)	75 $

Notes:

1. Ces taux incluent les taxes.
2. Ces taux sont arrondis au dollar près.

ANNEXE 5 – FRAIS DIVERS (SUITE)

TAUX DE LOCATION DES SALLES COMMUNAUTAIRES

1er juin 2023 au 31 décembre 2023

	Régulier Secteur public, secteur privé et individu	Organisme à but non lucratif enregistré et groupes récréatifs	Groupes accrédités
Salle capacité 0 à 50 personnes			
Taux horaire	65 $	35 $	25 $
Demi-journée (4 h)	195 $	105 $	75 $
Journée complète (8 h +)	325 $	175 $	125 $
Salle capacité 51 à 150 personnes			
Taux horaire	85 $	45 $	30 $
Demi-journée (4 h)	255 $	135 $	90 $
Journée complète (8 h +)	425 $	225 $	150 $
Salles combinées au pavillon Rotary, au Centre Arthur- J.- LeBlanc et à l'UNIplex			
Taux horaire	120 $	80 $	55 $
Demi-journée (4 h)	360 $	240 $	165 $
Journée complète (8 h +)	600 $	400 $	275 $
Cuisine au pavillon Rotary (comprend vaisselle, four, réchauds, cafetière, plaquette)			
Taux horaire	25 $	20 $	15 $
Demi-journée (4 h)	75 $	60 $	45 $
Journée complète (8 h +)	175 $	100 $	75 $
Cuisine à l'UNIplex (comprend 12 stations, vaisselle, four, réchauds, cafetière, plaquette)			
Taux horaire	50 $	40 $	30 $
Demi-journée (4 h)	150 $	120 $	90 $
Journée complète (8 h +)	250 $	200 $	150 $
Salle d'entraînement à l'UNIplex			
Taux horaire	70 $	40 $	30 $
Demi-journée (4 h)	210 $	120 $	90 $
Journée complète (8 h +)	350 $	200 $	150 $

Forfait d'événements spéciaux 1 200 $:

Salles combinées pour la journée et soirée au pavillon Rotary ou accès à la grange annexée à la Maison Doiron, de 8 h à 2 h (total de 18 heures d'utilisation). Inclus le temps de montage dans la grande salle seulement, la veille de l'événement spécial entre 18 h et 22 h, et le temps de démontage le lendemain de l'événement spécial entre 8 h et 10 h. Inclus l'utilisation de la cuisine au pavillon Rotary (avec l'option de salles combinées au pavillon Rotary seulement) La police d'assurance responsabilité liée au permis d'alcool pour occasion spéciale n'est pas comprise.

Notes:

1. Ces taux incluent les taxes.
2. Toute location d'installation récréative ou de promenade en traîneau tiré par des chevaux bénéficiera d'une salle à un taux réduit de 35 $ l'heure suivant ladite location.
3. Les frais pour l'utilisation de la cuisine sont définis par l'utilisation d'équipement de cuisine (ex. : préparation de nourriture ou service de traiteur).
4. « Salles combinées » désigne soit les deux salles communautaires situées au pavillon Rotary, soit les deux salles communautaires situées au 2e étage du Centre Arthur-J.-LeBlanc ou soit les trois salles communautaires situées au 2e étage de l'UNIplex.
5. La personne responsable de la location de la cuisine à l'UNIplex doit avoir une certification canadienne en salubrité alimentaire.

ANNEXE 5 – FRAIS DIVERS (SUITE)

TAUX DE LOCATION DES TERRAINS SPORTIFS

Bloc de temps	Taux régulier	Taux jour	Taux jeunesse accrédité	
	lundi au vendredi 16 h à 22 h 59	lundi au vendredi 6 h à 15 h 59	Terrain régulier	Terrain pratique
Saison 2023	11,50 $	7,50 $	7,50 $	4 $

Notes:

1. Le taux jeunesse accrédité est offert aux groupes jeunesse accrédité par le Secteur des loisirs de la Ville de Dieppe. Ce taux consiste d'un rabais de 40 % du taux régulier, avant les taxes.
2. Toute location doit être réservée et confirmée par le service aux utilisateurs.
3. La division des services opérationnels s'occupe de l'entretien (ex.: coupe du gazon) et de la préparation régulière des terrains (ex.: les lignes).
4. Toute demande spéciale de préparation de terrain doit être envoyée au/à la responsable des réservations.
5. L'utilisation des lumières coûte 24 $ par soir/terrain, taxes comprises, et sera gratuite pour les groupes jeunesse qui paient des frais de location de terrain.
6. Les taux sont sujets au changement advenant une modification à la TVH.

ANNEXE 5 – FRAIS DIVERS (SUITE)

TAUX DE LOCATION DU CENTRE AQUATIQUE ET SPORTIF

	1er juin 2023 au 31 décembre 2023
Bassin de natation	
1 - 65 personnes	140 $
66 - 94 personnes	195 $
95 - 121 personnes	255 $
122 - 150 personnes	325 $
Bassin d'exercice	
1 - 46 personnes	80 $
Bassin récréatif	
1 - 60 personnes	175 $
61 - 130 pesronnes	235 $
Trois bassins	
1 - 100 personnes	335 $
101 - 150 personnes	450 $
151 - 241 personnes	560 $
242 - 320 personnes	620 $

Notes:

1. Ces taux sont arrondis et les taxes sont comprises.
2. Le taux semaine avant 16 h sera réduit de 10 $ l'heure.
3. Le taux «jeunesse» désigne toute location de la piscine par un groupe jeunesse aquatique accrédité par le secteur des loisirs et bénéficiera d'un rabais de 40 % du taux régulier.
4. Le taux «groupe accrédité» désigne toute location de la piscine pour la tenue d'un événement d'envergure par un groupe accrédité par le secteur des loisirs et les écoles de Dieppe et bénéficiera d'un rabais de 30 % du taux régulier.

	Cartes de membres annuelles	Cartes de membres mensuelles (doit acheter un minimum de 3 mois consécutifs)
	1er juin 2023 au 31 décembre 2023	
Carte adulte	435 $	55 $
Carte 50+/ étudiant	300 $	45 $
Carte enfant (12 ans et moins)	200 $	30 $
Carte couple	655 $ 2e carte reçoit un rabais de 50 %	70 $
Carte familiale (2 adultes et enfants)	860 $	80 $

Cartes de membre annuelles et mensuelles (minimum 3 mois consécutifs) - entreprises et groupes communautaires

Achat de 20 à 49 cartes - rabais de 25 % du coût actuel

Achat de 50 cartes et plus - rabais de 50 % du coût actuel

ANNEXE 5 – FRAIS DIVERS (SUITE)

TAUX DE LOCATION DU CENTRE AQUATIQUE ET SPORTIF (SUITE)

Forfait 12 visites	
1er juin 2023 au 31 décembre 2023	
Carte adulte (inclus bain libre et activités aquatiques)	75 $
Carte 50+/ étudiant (inclus bain libre et activités aquatiques)	60 $
Carte enfant (12 ans et moins)	45 $
Carte familiale (2 adultes et enfants)	150 $

Droits d'entrée unique	
1er juin 2023 au 31 décembre 2023	
Adulte	10 $
50+/ étudiant	8 $
Enfant (12 ans et moins)	5 $
Entrée famille (2 adultes et enfants)	20 $
Aquaforme 50+	7 $
Aquaforme Adulte	10 $

Fête pour enfants	
1er juin 2023 au 31 décembre 2023	
Option 1 **Durant un bain public** (minimum de 10 et maximum de 20 enfants)	Droits d'entrée unique pour enfants et adultes + frais de location de la salle: 35 $/heure ou 50 $/heure et demi
Option 2 **Location de bassin(s) à usage exclusif**	Selon les taux de location des bassins + location de la salle: 35 $/heure ou 50 $/heure et demi

Tous ces tarifs incluent la TVH, lorsqu'applicable. Entrée gratuite pour les enfants de 24 mois et moins.

TAUX DE LOCATION DE LA PISTE D'ATHLÉTISME (SAISON 2023)

	Taux horaires		Taux horaires pour groupes jeunesse accrédités et écoles de Dieppe	
Type de location	Usage exclusif	Usage non-exclusif	Usage exclusif	Usage non-exclusif
Piste et espace vert	25 $	15 $	15 $	Aucun frais
Piste	15 $	10 $	10 $	Aucun frais
Espace vert	10 $	5 $	5 $	Aucun frais

Notes:

1. Le taux horaire de groupe jeunesse accrédité est offert aux groupes jeunesse accrédités par le Secteur des loisirs de la Ville de Dieppe. Ce taux consiste d'un rabais de 40 % du taux horaire avant les taxes.
2. Toute location doit être réservée et confirmée par le Service des opérations.
3. Le Service des opérations s'occupe de l'entretien (ex.: coupe du gazon) et de la préparation régulière du terrain.
4. Toute demande spéciale de préparation de terrain doit être envoyée à la personne responsable des réservations.
5. L'usage non-exclusif sera accepté pour des groupes de 20 personnes ou moins.
6. L'usage non-exclusif signifie que les espaces loués sont partagés avec le public et/ou d'autres groupes.
7. Les taux incluent les taxes et sont sujets à changement advenant une modification à la TVH.

ANNEXE 5 – FRAIS DIVERS (SUITE)

DROITS D'ENTRÉE – MAISON DOIRON

À noter que les visites étaient gratuites pendant toute la saison estivale, soit du 5 juin au 1 septembre 2023.

1er juin 2023 au 31 décembre 2023	
Adulte (20 à 49 ans)	12 $
50 ans et plus	10 $
Jeunes (6 à 19 ans)	5 $
Enfants (5 ans et moins)	Gratuit

Notes:

1. Ces taux incluent les taxes.

TERRAIN SYNTHÉTIQUE – ÉCOLE MATHIEU-MARTIN

	Taux horaire		
	Régulier	Jeunesses accréditées	Districts scolaires
À l'heure	70 $	42 $	Gratuit

Notes:

1. Le taux horaire de groupe jeunesse accréditée est offert aux groupes jeunesses accrédités par le Secteur loisirs de la Ville de Dieppe. Ce taux consiste d'un rabais de 40 % du taux horaire avant les taxes.
2. Toute location doit être réservée et confirmée par le service aux utilisateurs.
3. Le service des opérations s'occupe de l'entretien et de la préparation régulière du terrain.
4. Toute demande spéciale de préparation de terrain doit être envoyée à la personne responsable des réservations.
5. Les taux incluent les taxes et sont sujets à changement advenant une modification à la TVH.

TARIFS POUR LE TRANSPORT EN COMMUN

	Comptant	Laissez-passer individuel 1 jour	Carte à perforer 10 trajets	Carte à perforer 20 trajets	Laissez-passer de groupe	Laissez-passer 30 jours
Adultes	3 $	7 $	27 $	45 $	18 $	70 $
Étudiants & Aînés (65 et plus)	3 $	7 $	27 $	45 $	18 $	55 $
Enfants (6 ans et plus)	3 $	7 $	27 $	45 $	18 $	55 $

Il n'y avait aucuns frais pour l'utilisation du transport à la demande et du taxibus en 2023. De plus, la municipalité a offert une passe jeunesse gratuite pour les 18 ans et moins pour les trajets de Codiac Transpo effectués sur le territoire de Dieppe tout au long de l'année.

VILLE DE DIEPPE

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 décembre 2023

Travailler ensemble
pour un monde meilleur

TABLE DES MATIÈRES
Exercice terminé le 31 décembre 2023

MEMBRES DU CONSEIL, OFFICIERS MUNICIPAUX ET STATISTIQUES GÉNÉRALES (NON AUDITÉ)	i
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	
État consolidé des résultats et de l'excédent accumulé	3
État consolidé de la situation financière	4
État consolidé de la variation de la dette nette	5
État consolidé des flux de trésorerie	6
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	7

MEMBRES DU CONSEIL, OFFICIERS MUNICIPAUX ET STATISTIQUES GÉNÉRALES (NON AUDITÉ)
Exercice terminé le 31 décembre 2023

MAIRE	Yvon Lapierre
MAIRE-ADJOINT	Melyssa Janin
CONSEILLERS	
Corinne Godbout	Josée Turgeon-Roy
Jean-Marc Brideau	Paul Gaudet
Marc Lanteigne	Lise LeBouthillier
Ernest Thibodeau	
OFFICIERS MUNICIPAUX	
Directeur général / Greffier	Marc Melanson
Directeur général adjoint - services organisationnels	Marie-Claude Landry
Directeur général adjoint - opérations et vie communautaire	Luc Richard
Directeur général adjoint - développement durable et sécurité urbaine	Angèle Spencer
Greffier adjoint	Stéphane Simard
Trésorier	Stéphane Thériault
Directeur - communications	Annie Duguay
Directeur - technologie de l'information	Shaun Daigle
Directeur - ressources humaines	Ginette Barrieau
Directeur - opérations	Raymond Bourque
Directeur - développement communautaire	Denis LeBlanc
Directeur - mobilité urbaine	Jérémie Aubé
Directeur - immigration	Emilie Haché
Directeur - ingénierie	Marc-André Cormier
Chef pompier	Marc Cormier
Directeur - planification et développement	Alexandre Girard
Directeur - gestion de l'environnement	Alexandre Truchon-Savard
Conseillers juridiques principaux	McIntyre Finn
Auditeur	Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. Comptables professionnels agréés

MEMBRES DU CONSEIL, OFFICIERS MUNICIPAUX ET STATISTIQUES GÉNÉRALES (NON AUDITÉ) (suite)
Exercice terminé le 31 décembre 2023

STATISTIQUES GÉNÉRALES

Population : 28 114 (recensement 2021)

VALEUR IMPOSABLE ET TAUX D'IMPOSITION LOCALE

	Valeur imposable	Taux d'imposition
2023 - Dieppe	4 286 266 800 $	1,4600 $
2023 - Ancien District de service local de Greater Lakeburn	115 672 100 $	0,5445 $
2023 - Ancien District de service local de Scoudouc	6 667 450 $	0,4677 $
2024 - Dieppe	4 830 697 050 $	1,4300 $
2024 - Ancien District de service local de Greater Lakeburn	137 556 100 $	0,5945 $
2024 - Ancien District de service local de Scoudouc	7 360 600 $	0,5177 $

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À son Honneur le maire et aux membres du conseil

Opinion
Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la VILLE DE DIEPPE et de ses entités contrôlées (la "Ville"), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2023, l'état consolidé des résultats et de l'excédent accumulé, l'état consolidé de la variation de la dette nette et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Ville au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats consolidés de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion
Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés" du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Ville conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés
La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Ville à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Ville ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Ville.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés
Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait

exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Ville;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Ville à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Ville à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Ville pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Ernst + Young s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Dieppe, Canada
Le 22 avril 2024

Comptables professionnels agréés

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ

Exercice terminé le 31 décembre	2023 Budget	**2023 Réel**	2022 Réel
REVENUS (note 17)			
Mandat d'imposition	65 095 173 $	**65 095 174 $**	57 494 896 $
Prestations de services à d'autres gouvernements			
Autres municipalités (note 22)	-	**4 900**	211 278
Province du Nouveau-Brunswick (note 22)	151 000	**166 680**	150 876
Ventes de services (note 22)	13 868 909	**15 211 424**	14 067 537
Autres revenus de provenance interne (note 22)	829 680	**2 141 024**	1 638 991
Subvention de financement et de péréquation communautaire	902 710	**902 714**	1 119 513
Ajustement pour paiement tenant lieu d'impôt foncier	5	**-**	33 355
Intérêts gagnés	69 000	**1 997 095**	766 920
Contributions aux investissements en immobilisations d'autres gouvernements	-	**4 098 330**	5 201 575
Contributions en immobilisations des développeurs (note 16)	-	**4 911 616**	3 897 801
Autres contributions	-	**644 386**	765 830
Gain sur ventes de terrains (note 4)	-	**456 388**	270 072
	80 916 477 $	**95 629 731 $**	85 618 644 $
DÉPENSES (note 17)			
Services d'administration générale (note 22)	9 513 141 $	**9 519 500 $**	8 312 432 $
Services de protection (note 22)	16 667 312	**17 177 841**	15 548 446
Services de transports (note 22)	8 869 407	**16 392 820**	16 257 437
Services d'hygiène du milieu (note 22)	1 452 870	**1 477 568**	1 416 034
Services d'urbanisme, d'aménagement et de mise en valeur du territoire (note 22)	2 559 361	**2 353 647**	2 348 484
Services récréatifs et culturels (note 22)	10 813 991	**13 691 577**	12 029 618
Approvisionnement en eau (note 22)	4 923 840	**6 142 908**	5 256 594
Collectage et évacuation des eaux d'égouts (note 22)	4 257 584	**5 231 730**	4 780 477
Services financiers - général (note 22)	1 397 188	**1 358 932**	1 502 891
Services financiers - eau (note 22)	387 000	**378 058**	392 304
Services financiers - égouts (note 22)	215 000	**205 438**	226 950
	61 056 694	**73 930 019**	68 071 667
EXCÉDENT DE L'EXERCICE (notes 18 et 21)	19 859 783 $	**21 699 712 $**	17 546 977 $
EXCÉDENT ACCUMULÉ AU DÉBUT		**317 881 990**	300 335 013
EXCÉDENT ACCUMULÉ À LA FIN		**339 581 702 $**	317 881 990 $

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 décembre	**2023**	2022
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse	**26 070 199 $**	19 389 243 $
Dépôts à terme (note 5)	**11 565 124**	11 188 715
Débiteurs		
Général	**2 884 346**	2 993 265
Taxe de vente à recevoir	**789 252**	839 856
Gouvernements	**3 982 982**	4 515 462
	45 291 903	38 926 541
PASSIFS		
Créditeurs et frais courus	**4 038 639**	5 595 049
Déductions à la source à payer	**39 224**	70 584
Dus à d'autres gouvernements	**255 573**	291 249
Congés de maladie accumulés (note 8)	**1 840 777**	1 791 848
Revenus différés	**568 606**	571 119
Retenues de garanties	**1 109 742**	822 423
Dette à long terme et obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 6)	**52 391 100**	62 109 392
	60 243 661	71 251 664
DETTE NETTE	**(14 951 758)**	(32 325 123)
ACTIFS NON-FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 16)	**530 452 174**	513 193 410
Amortissement cumulé (note 16)	**(178 602 076)**	(165 787 097)
	351 850 098	347 406 313
Inventaire	**40 580**	31 985
Stocks de terrains	**2 486 970**	2 610 582
Charges payées d'avance	**155 812**	158 233
	354 533 460	350 207 113
EXCÉDENT ACCUMULÉ	**339 581 702 $**	317 881 990 $

ÉVENTUALITÉS (note 9) **ET ENGAGEMENTS** (note 10)

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés

APPROUVÉ PAR

....., Maire

....., Greffier ou trésorier

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE

Exercice terminé le 31 décembre	**2023**	2022
Excédent de l'exercice	**21 699 712 $**	17 546 977 $
Acquisitions d'immobilisations corporelles	**(18 469 400)**	(14 513 698)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	**486 290**	368 659
Amortissement des immobilisations corporelles	**13 721 126**	12 709 982
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	**(181 801)**	(141 775)
	17 255 927	15 970 145
Acquisitions de l'inventaire	**(40 580)**	(31 985)
Acquisitions des charges payées d'avance	**(155 812)**	(158 233)
Consommation de l'inventaire	**31 985**	23 326
Utilisation des charges payées d'avance	**158 233**	199 496
Provision pour baisse de valeur des stocks de terrains	**7 117**	12 358
Variation des stocks de terrains	**116 495**	(182 916)
	117 438	(137 954)
Diminution de la dette nette	**17 373 365**	15 832 191
Dette nette au début de l'exercice	**(32 325 123)**	(48 157 314)
Dette nette à la fin de l'exercice	**(14 951 758) $**	(32 325 123) $

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 décembre	**2023**	2022
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent de l'exercice	**21 699 712 $**	17 546 977 $
Éléments sans effet sur les espèces et quasi-espèces :		
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	**(181 801)**	(141 775)
Provision pour baisse de valeur des stocks de terrain	**7 117**	12 358
Amortissement des immobilisations corporelles	**13 721 126**	12 709 982
Contributions en immobilisations des développeurs	**(4 911 616)**	(3 897 801)
	30 334 538	26 229 741
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement :		
Débiteurs	**692 004**	(2 898 661)
Créditeurs et frais courus, déductions à la source à payer et dus à d'autres gouvernements	**(1 623 446)**	(2 371 452)
Inventaire, stocks de terrains et charges payées d'avance	**110 321**	(150 312)
Revenus différés, retenues de garanties et autres éléments	**333 735**	(245)
	29 847 152	20 809 071
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisitions d'immobilisations corporelles nettes des contributions des développeurs	**(13 557 784)**	(10 615 897)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	**486 290**	368 659
	(13 071 494)	(10 247 238)
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Acquisitions de placements dans des dépôts à terme	**(376 410)**	(11 188 715)
	(376 410)	(11 188 715)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Obtention de financement supplémentaire	**-**	625 000
Remboursement de la dette à long terme et des obligations découlant de contrats de location-acquisition	**(9 718 292)**	(7 486 754)
	(9 718 292)	(6 861 754)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	**6 680 956**	(7 488 636)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	**19 389 243**	26 877 879
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN	**26 070 199 $**	19 389 243 $

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET OBJECTIF DE L'ENTITÉ

La Ville de Dieppe (la "Ville") a été incorporée comme ville par la *Loi sur les municipalités* du Nouveau-Brunswick le 1er janvier 1952 et a accédé au statut de ville le 1er janvier 2003 par une modification du Règlement 85-6 du Nouveau-Brunswick, en vertu de la *Loi sur les municipalités*. En tant que municipalité, la Ville est exemptée d'impôt sur le revenu en vertu de l'alinéa 149(1)(c) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La Ville s'est donnée l'énoncé de vision suivant : "La Ville de Dieppe reflète sa fierté acadienne dans son accueil à tous; il fait bon y vivre et élever une famille grâce à son développement intelligent et son souci pour l'environnement."

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers consolidés de la Ville reposent sur les observations de l'administration présentées conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les gouvernements locaux, comme le recommande le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public des Comptables professionnels agréés du Canada.

Les états financiers consolidés présentés selon les Normes comptables canadiennes du secteur public ("CCSP") portent surtout sur la situation financière de la Ville et sur les changements à cet égard. L'état consolidé de la situation financière comprend tous les passifs et actifs de la Ville.

Les aspects importants des conventions comptables adoptées par la Ville sont les suivants :

Périmètre comptable du gouvernement

Les états financiers consolidés reflètent les actifs, les passifs, les revenus, les dépenses et les changements à la dette nette et au flux net de trésorerie de l'entité publiante. L'entité publiante comprend toutes les organisations et entreprises responsables de l'administration des affaires et des ressources de la Ville et qui sont la propriété de la Ville ou qui sont contrôlées par elle.

Les entités suivantes sont comprises dans ces états financiers consolidés :
- Ville de Dieppe
- Expansion Dieppe Inc.
- Gestion 1604 Inc.

Les transactions et les soldes interservices et organisationnels sont éliminés.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Budget

Les montants inscrits aux présents états financiers consolidés ont été approuvés par le conseil le 28 novembre 2022 et par le Ministre des gouvernements locaux le 13 décembre 2022.

Comptabilisation des revenus

Les revenus non affectés sont enregistrés sur la base de la comptabilité d'exercice et sont constatés lorsque la somme recouvrable est raisonnablement assurée. Les contributions avec restrictions sont comptabilisées en tant que revenu de l'année durant laquelle les frais connexes sont engagés.

Les autres revenus sont enregistrés lorsqu'ils sont réalisés.

Les subventions reçues d'une tierce partie, tel un autre gouvernement pour financer une portion d'une construction ou d'achat d'une immobilisation corporelle, sont comptabilisées dans les revenus lors de l'achat ou de la construction de l'immobilisation visé.

Recours à des estimations

La préparation des états financiers consolidés en conformité avec les Normes CCSP exige que la direction effectue des estimations et formule des hypothèses qui ont une influence sur les montants déclarés à l'actif et au passif et sur la déclaration des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, ainsi que sur les montants déclarés de revenus et de dépenses au cours de l'exercice. Ces estimations sont examinées périodiquement et, si des rectifications deviennent nécessaires, elles sont signalées dans les revenus de la période à laquelle elles deviennent connues. Les résultats peuvent être différents de ces estimations. Les estimations principales comprennent la durée de vie utile des immobilisations corporelles et l'évaluation du passif pour congés de maladie accumulés.

Instruments financiers

Les instruments financiers de la Ville sont comptabilisés initialement à la juste valeur et subséquemment au coût amorti.

Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces à l'état consolidé des flux de trésorerie comprennent l'encaisse, qui est composée de l'encaisse en main et les soldes bancaires, et le découvert bancaire, s'il y en a.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées selon leur coût, qui comprend tous les montants qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction, le développement ou l'amélioration de l'actif. Les biens loués en vertu de contrats de location-acquisition sont inclus dans les immobilisations corporelles et sont comptabilisés au coût, qui correspond à la valeur actualisée des paiements minimums exigibles en vertu du bail au moment de la comptabilisation initiale, moins l'amortissement cumulé. Le coût des immobilisations corporelles est amorti sur une base linéaire pendant la durée de vie utile estimée comme suit :

Type d'actif	Années
Améliorations foncières	10 à 25
Équipement et machinerie	3 à 30
Véhicules	5 à 25
Bâtiments	10 à 60
Réseaux de transport routier ("transports")	10 à 65
Réseaux d'alimentation en eau et d'évacuation des eaux usées ("eau et égouts")	10 à 100

Les actifs en construction ne sont pas amortis tant que l'actif n'est pas disponible pour une utilisation productive.

Les contributions des développeurs sont inscrites à la juste valeur à la date à laquelle elles sont reçues et sont présentées dans les revenus de l'exercice au cours duquel elles sont reçues sous forme d'apport.

Dépréciation

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Ville de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptabilisée nette. L'existence d'une dépréciation est établie en comparant la valeur comptable à la valeur estimative du potentiel de service que l'immobilisation corporelle représente encore pour la Ville. Toute dépréciation entraîne une réduction de la valeur de l'actif et la comptabilisation d'une charge en résultat au cours de l'exercice. Une perte de valeur ne doit pas faire l'objet de reprises si la valeur de l'actif à long terme en question s'accroît ultérieurement.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Information sectorielle

La Ville est une municipalité diversifiée qui offre une grande gamme de services à ses résidents. Aux fins de la gestion des rapports, les opérations et les activités de la Ville sont organisées et signalées par fonction. Cette présentation a été créée dans le but d'enregistrer des activités spécifiques pour atteindre certains objectifs conformément à des règlements spéciaux, des restrictions ou des interdictions. Les services municipaux sont fournis par les départements suivants :

Services d'administration générale
Cette section est responsable du financement global et de l'administration locale de la Ville. Ceci comprend les fonctions du conseil, la gestion générale et financière, les questions juridiques et de conformité avec la législation ainsi que les relations civiques.

Services de protection
Cette section est responsable de la prestation des services de police, la protection contre les incendies, les mesures d'urgence, le contrôle des animaux, l'inspection des bâtiments et d'autres mesures de protection.

Services de transports
Cette section est responsable des services en commun, de l'entretien des routes, des services de circulation et d'autres fonctions reliées.

Services d'hygiène du milieu
Cette section est responsable de l'enlèvement des déchets solides.

Services d'urbanisme, d'aménagement et de mise en valeur du territoire
Cette section est responsable du zonage, du développement économique, du tourisme et d'autres services de développement et promotionnels.

Services récréatifs et culturels
Cette section est responsable de l'entretien et l'exploitation des installations récréatives et culturelles incluant les piscines, les arénas, les parcs et terrains de jeux et d'autres établissements récréatifs et culturels.

Systèmes d'eau et d'égouts
Cette section est responsable de la fourniture de services d'eau et d'égouts, y compris l'entretien et l'exploitation des réseaux souterrains, des usines de traitement, des réservoirs et des lagunes.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Inventaire

L'inventaire est évalué au moindre du coût et du coût de remplacement net, le coût étant déterminé selon la méthode du coût moyen.

Stocks de terrains

Les stocks de terrains sont évalués au moindre du coût et de la juste valeur marchande. Le coût est déterminé selon la méthode du coût distinct pour les terrains qui ne représentent qu'un seul lot et selon la méthode du coût moyen pour les autres terrains. Toute baisse de valeur est présentée dans les dépenses des services d'urbanisme, d'aménagement et de mise en valeur du territoire de l'exercice au cours duquel elle est constatée. Lorsque les circonstances qui justifiaient précédemment une baisse de valeur n'existent plus ou s'il y a des indications claires d'une augmentation de la juste valeur, la provision est renversée jusqu'à concurrence de la provision initiale inscrite.

Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés

La Ville offre un programme de congé de maladie, tel que décrit à la note 8. Elle constate un passif, établi selon une évaluation actuarielle, et une charge au titre des congés rémunérés dans l'exercice au cours duquel les salariés fournissent à la Ville des services qui ouvrent droit à ces avantages, qui s'accumulent. La méthode actuarielle utilisée est la méthode de répartition des prestations au prorata des services.

La Ville offre également à ses employés un régime de retraite à cotisations déterminées. Les coûts du régime de retraite afférents aux services courants sont portés aux résultats au cours de la période pendant laquelle les cotisations sont dues par l'employeur.

3. CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES

La Ville de Dieppe a adopté les nouvelles normes comptables établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public et entrées en vigueur le 1er janvier 2023, à savoir : SP 3450 (Instruments financiers), SP 1201 (Présentation des états financiers) et SP 2601 (Conversion des devises). SP 3450 porte sur la comptabilisation et la sortie du bilan, la classification, la mesure et la communication des instruments financiers; SP 1201, sur les principes généraux de la communication de l'information dans les états financiers; SP 2601, sur la prise en compte et la présentation des opérations libellées en devises. L'adoption de ces normes n'a entraîné aucun changement notable aux états financiers de la Ville de Dieppe.

3. CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Les modifications suivantes à la mise en application de la norme SP3280 ont été publiées et sont applicables par la Ville pour l'exercice ouvert à compter du 1er janvier 2023 :

Une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation est comptabilisée dans la période où naît une obligation juridique liée à la mise hors service d'une immobilisation corporelle et lorsqu'il est possible de faire une estimation raisonnable de ce montant. L'obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation est initialement évaluée selon la meilleure estimation du montant nécessaire à la mise hors service de l'immobilisation corporelle à la date de clôture.

Un montant correspondant est ajouté à la valeur comptable de l'immobilisation corporelle connexe, qui est amorti sur la durée de vie résiduelle de celle-ci. Les variations du passif attribuables à l'écoulement du temps sont constatées à titre de charge d'intérêts à l'état des résultats avec une augmentation correspondante du passif.

Le montant futur estimatif des coûts à engager pour mettre l'immobilisation hors service est passé en revue chaque année et ajusté pour refléter la meilleure estimation du passif à cette date. Les ajustements pourraient résulter de changements dans les hypothèses utilisées pour estimer les flux de trésorerie non actualisés nécessaires pour régler l'obligation, notamment des changements dans les probabilités, les montants et l'échéancier de règlement estimatifs, ainsi que des changements dans les modalités juridiques de l'obligation ou dans le taux d'actualisation. Ces variations sont constatées comme une augmentation ou une diminution de la valeur comptable de l'obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation, avec un ajustement correspondant de la valeur comptable de l'immobilisation en question. Si l'immobilisation corporelle en cause ne fait plus l'objet d'un usage productif, toute modification apportée à l'estimation du passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations est comptabilisée en tant que charge dans la période où elle survient.

Un passif au titre d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation demeure comptabilisé jusqu'à ce qu'il soit réglé ou autrement éteint.

L'implantation de cette norme n'a eu aucun impact sur les états financiers de la Ville pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023.

4. GAIN SUR VENTES DE TERRAINS

	2023	2022
Ventes de terrains	**690 020 $**	386 991 $
Coût des terrains vendus	**(233 632)**	(116 919)
	456 388 $	270 072 $

5. DÉPÔTS À TERME

Les dépôts à terme portent intérêt aux taux de 1,94 % et 5,32 % et viennent à échéance en février 2024 et juin 2024, respectivement.

6. DETTE À LONG TERME ET OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

	2023	2022
Obligations découlant de contrats de location-acquisition		
Contrat de location d'un camion de pompier, avec une valeur nette comptable de 935 318 $, remboursable par versements mensuels de 12 149 $ incluant les intérêts calculés au taux de 3,19 %, avec option d'achat à 1 $ à l'échéance en février 2027.	**449 507 $**	595 295 $
Contrat de location d'un camion de pompier, avec une valeur nette comptable de 361 596 $, remboursable par versements mensuels de 5 206 $ incluant les intérêts calculés au taux de 3,19 %, avec option d'achat à 1 $ à l'échéance en juillet 2027.	**218 653**	281 125
Intérêts inclus dans les versements	**(33 960)**	(57 400)
	634 200	819 020
Emprunts		
Emprunt, garanti par le terrain et la bâtisse de l'hôtel de ville d'une valeur comptable nette de 4 536 438 $, remboursable par versements mensuels de 72 689 $ incluant les intérêts calculés au taux de 5,62 %, échéant en octobre 2031.	**5 516 900**	6 062 372
À reporter	**6 151 100 $**	6 881 392 $

6. DETTE À LONG TERME ET OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION (suite)

	2023	2022
Reporté	**6 151 100 $**	6 881 392 $
Débentures		
1) Débenture, remboursée durant l'exercice.	**-**	2 815 000
2) Débenture, 0,50 % à 2,30 %, portion échéant en 2035 et 2040.	**5 881 000**	6 692 000
3) Débenture, 3,95 % à 4,85, échéant en 2032.	**573 000**	625 000
4) Débenture, 0,86 % à 2,38 %, échéant en 2031.	**2 214 000**	2 472 000
5) Débenture, 1,35 % à 3,80 % renouvelable en 2032, échéant en 2037.	**5 219 000**	5 654 000
6) Débenture, 1,25 % à 4,40 %, portion échéant en 2028 et 2033.	**2 032 000**	2 338 000
7) Débenture, 1,20 % à 3,70 %, échéant en 2024.	**417 000**	822 000
8) Débenture, 0,95 % à 3,50 %, portion échéant en 2030 et 2035.	**4 401 000**	4 894 000
9) Débenture, 1,05 % à 3,90 %, échéant en 2030.	**2 256 000**	2 828 000
10) Débenture, 1,20 % à 3,80 %, portion échéant en 2031 et 2036.	**5 669 000**	6 638 000
11) Débenture, 1,65 % à 3,30 %, portion échéant en 2027 et 2032.	**7 822 000**	8 796 000
12) Débenture, 2,10 % à 3,70 %, échéant en 2033.	**431 000**	466 000
13) Débenture, 1,95 % à 2,95 %, portion échéant en 2029, 2034 et 2039.	**9 325 000**	10 188 000
Total	**52 391 100 $**	62 109 392 $

L'approbation de la Commission des emprunts de capitaux pour les municipalités a été obtenue pour l'emprunt pour l'hôtel de ville, les contrats de location-acquisition et les débentures.

6. DETTE À LONG TERME ET OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION (suite)

L'estimé des remboursements en capital de la dette à long terme et des paiements minimums exigibles au titre des contrats de location-acquisition à effectuer durant les cinq prochains exercices sont les suivants, en présumant le renouvellement des dettes tel que prévu :

Dettes	Contrats de location-acquisition
2024 - 6 785 930 $	208 259 $
2025 - 6 360 202 $	208 259 $
2026 - 5 602 392 $	208 259 $
2027 - 5 071 612 $	43 384 $
2028 - 4 724 979 $	0 $

7. EMPRUNTS À COURT TERME

Emprunt d'exploitation

La Ville dispose de deux marges de crédit d'un montant autorisé de 8 504 440 $ et 1 500 000 $, portant intérêt au taux préférentiel et renouvelables annuellement. La marge de crédit de 8 504 440 $ est garantie par la province du Nouveau-Brunswick; la marge de crédit de 1 500 000 $ est garantie par des stocks de terrains ayant une valeur comptable totale de 391 395 $.

Ainsi que le prescrit la *Loi sur la gouvernance locale*, les emprunts pour financer les affaires courantes du Fonds général sont limités à 4 % du budget de fonctionnement de la Ville. Les emprunts pour financer les affaires courantes du Fonds des services publics sont limités à 50 % du budget de fonctionnement pour l'année. En 2023, la Ville s'est conformée à ces restrictions.

Emprunt interfonds

Le guide servant à la présentation des rapports financiers municipaux exige que les emprunts interfonds à court terme soient remboursés l'année suivante à moins que l'emprunt soit pour un projet de capital. Les montants payables entre les fonds sont en conformité avec cette exigence.

8. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Congés de maladie accumulés

La Ville offre un congé de maladie qui s'accumule à raison de huit heures par mois pour les employés non administratifs à temps plein et de sept heures par mois pour les employés administratifs à temps plein. Un employé peut prendre un congé avec solde pour une durée maximale de cinq jours consécutifs avec un maximum de 12 jours par année.

Une évaluation actuarielle a été réalisée en conformité avec les Normes CCSP. L'évaluation était basée sur un certain nombre d'hypothèses concernant des événements futurs, comme les taux d'intérêt, les salaires et le roulement du personnel et la retraite. Les hypothèses utilisées reflètent les meilleures estimations de la Ville. L'évaluation actuarielle la plus récente a été effectuée en 2023.

Les principales hypothèses de l'évaluation sont comme suit :

- augmentation de salaire annuelle est de 2,50 % (2022 - 2,50 %);
- taux d'actualisation utilisé pour déterminer l'obligation au titre des prestations constituées est de 4,5 % (2022 - 5,05 %);
- âge de la retraite est de 62 (2022 - 62); et
- estimation de l'utilisation nette du taux de congés de maladie est de 60,00 % (2022 - 60,00 %).

Le congé de maladie est un avantage non financé. En tant que tel, il n'y a pas d'actifs applicables. Les prestations sont payées à partir des recettes générales lorsqu'elles viennent à échéance.

Le passif et l'obligation pour les congés de maladie accumulés se présentent comme suit :

	2023	2022
Solde au début de l'exercice	**1 791 848 $**	1 674 678 $
Coût pour les services rendus	**138 721**	132 814
Charge d'intérêt	**66 052**	56 126
Prestations versées	**(100 726)**	(27 723)
Changements dans les hypothèses actuarielles	**(9 943)**	(134 219)
Autres	**(45 175)**	90 172
Solde à la fin de l'exercice	**1 840 777 $**	1 791 848 $

8. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Régime de retraite

Durant l'exercice, la Ville a versé 1 534 722 $ (2022 - 1 185 022 $) au régime de retraite. Les contributions de la Ville sont de 4,50 % à 11,50 % du salaire des employés, selon la catégorie de l'employé.

9. ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal des opérations, la Ville est impliquée dans différentes réclamations ou poursuites judiciaires. De l'avis des conseillers juridiques, il est présentement impossible d'évaluer le dénouement des litiges et des montants, le cas échéant, que la Ville pourrait être appelée à verser. Conséquemment, aucune provision ne figure aux états financiers consolidés, sauf pour la poursuite venant de Maritime Dover, pour laquelle la Ville a inscrit une provision de 198 000 $.

10. ENGAGEMENTS

La Ville s'est engagée à acheter son eau potable de la Ville de Moncton jusqu'en 2032. La Ville de Moncton charge la Ville chaque mois selon le nombre de mètres cubes d'eau utilisée par la Ville selon les compteurs d'eau et selon le tarif annuel par mètre cube utilisé calculé annuellement par la Ville de Moncton.

La Ville s'est également engagée à acheter ses services d'eau et d'assainissement des eaux usées de la Commission des eaux usées du Grand Moncton. La Commission des eaux usées du Grand Moncton charge la Ville chaque trimestre selon un taux fixe unitaire calculé annuellement selon le nombre d'unités d'utilisation résidentielles et d'unités équivalentes au compteur.

La Ville s'est également engagée à partager 90 % des coûts de fonctionnement du Service de police régional de Codiac avec la Ville de Moncton et la Ville de Riverview jusqu'en 2032. En vertu de cet engagement, les services de police municipaux sont fournis par la Gendarmerie Royale du Canada ("GRC").

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. La Ville est exposée à ce risque relativement à sa dette à long terme et ses dépôts à terme, qui portent intérêt à des taux d'intérêt fixes.

Le risque de liquidité est le risque que la Ville éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La Ville est exposée à ce risque surtout en raison de ses créditeurs et frais courus, de ses montants dus à d'autres gouvernements et de sa dette à long terme. L'exercice budgétaire annuel est suffisant pour pallier ce risque.

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Le principal risque de crédit de la Ville est lié à ses débiteurs, son encaisse et ses dépôts à terme.

La direction est d'avis que la Ville n'est pas exposée à d'autres risques significatifs découlant de ses instruments financiers.

12. TRANSFERTS AUX RÉSERVES

Les transferts entre les fonds de réserve furent autorisés au conseil le 14 décembre 2023 par résolution à l'exception des transferts suivants : un montant de 382 000 $ qui fut autorisé le 8 aout 2022 pour des dépenses en immobilisations qui ont été encoures en 2023, un montant de 87 000 $ qui fut autorisé le 13 février 2023, un montant de 220 000 $ qui fut autorisé le 24 avril 2023, un montant de 230 000 $ qui fut autorisé le 8 mai 2023, des montants de 516 000 $ et 676 000 $ qui furent autorisés le 12 juin 2023, un montant de 78 000 $ qui fut autorisés le 10 juillet 2023, et un montant de 174 000 $ qui fut autorisé le 11 septembre 2023. Le sommaire des transferts aux réserves se trouve à la note 19.

13. FRAIS DE DISTRIBUTION D'EAU

Les frais de distribution d'eau pour la protection contre les incendies débités par la Ville sont dans les limites autorisées par le règlement 81-195 sous la *Loi sur la gouvernance locale* en fonction du pourcentage applicable de dépenses du système de l'eau pour la population.

14. EXCÉDENT/(DÉFICIT) AU FONDS DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES D'EAU ET D'ÉGOUTS

La *Loi sur la gouvernance locale* exige que les excédents/(déficits) au fonds de fonctionnement des services d'eau et d'égouts soient absorbés par le budget de la deuxième année suivante, ou soient répartis sur les quatre budgets de fonctionnement à compter de la deuxième année suivante. La Ville a choisi de répartir le déficit de 2019 sur les quatre budgets de fonctionnement à compter de 2021; les excédents/(déficits) des autres années sont inclus dans le budget de la deuxième année suivante. L'excédent/(déficit) à la fin de l'année est le suivant :

	2023	2022
2023 excédent	**293 935 $**	- $
2022 excédent	**599 926**	599 926
2021 excédent	**-**	510 803
2019 déficit	**(675 204)**	(1 350 408)
	218 657 $	(239 679) $

15. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour se conformer à la présentation de l'exercice courant.

16. TABLEAU D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains	Améliorations foncières	Équipement et machinerie	Véhicules	Bâtiments	Transports	Eau et égouts	Travaux en cours	Total 2023	Total 2022
COÛT										
Solde d'ouverture	28 873 558 $	23 837 787 $	6 107 519 $	13 754 761 $	97 848 174 $	205 164 636 $	135 091 264 $	2 515 711 $	513 193 410 $	500 071 398 $
Plus :										
Acquisitions de l'année	1 316 914	3 095 826	335 548	2 900 517	-	5 731 886	4 304 217	-	17 684 908	16 209 102
Dispositions de l'année	-	-	(38 168)	(638 198)	-	(485 862)	(48 408)	-	(1 210 636)	(1 391 686)
Variation nette des travaux en cours	-	-	-	-	-	-	-	784 492	784 492	(1 695 404)
Solde de clôture	30 190 472	26 933 613	6 404 899	16 017 080	97 848 174	210 410 660	139 347 073	3 300 203	530 452 174	513 193 410
AMORTISSEMENT CUMULÉ										
Solde d'ouverture	-	8 459 702	3 685 894	7 345 602	36 263 291	73 908 113	36 124 495	-	165 787 097	154 241 917
Plus :										
Amortissement de l'année	-	1 256 032	374 317	1 105 097	3 528 237	5 812 401	1 645 042	-	13 721 126	12 709 982
Amortissement cumulé sur dispositions	-	-	(33 141)	(603 808)	-	(256 111)	(13 087)	-	(906 147)	(1 164 802)
Solde de clôture	-	9 715 734	4 027 070	7 846 891	39 791 528	79 464 403	37 756 450	-	178 602 076	165 787 097
VALEUR NETTE DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	30 190 472 $	17 217 879 $	2 377 829 $	8 170 189 $	58 056 646 $	130 946 257 $	101 590 623 $	3 300 203 $	351 850 098 $	347 406 313 $

Au 31 décembre 2023, les immobilisations corporelles louées représentent des véhicules ayant un coût de 1 799 641 $ (2022 - 1 799 641 $) et de l'amortissement cumulé de 502 727 $ (2022 - 425 384 $). Des immobilisations corporelles complètement amorties ayant un coût total de 20 770 702 $ (2022 - 19 024 798 $) sont incluses dans les améliorations foncières, l'équipement et machinerie, les véhicules, les bâtiments, les transports et l'eau et égouts, car elles sont toujours en service.

Au cours de l'exercice, des immobilisations corporelles de transports de 1 647 553 $ (2022 - 1 355 327 $) et d'eau et égouts de 3 264 063 $ (2022 - 2 542 474 $) ont été reçues à titre de contributions des développeurs.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 décembre 2023

17. TABLEAU DE PRÉSENTATION SECTORIELLE

	Administration générale	Protection	Transports	Hygiène	Développement économique	Récréatifs et culturels	Eau et égouts	2023 Consolidés	2022 Consolidés
Revenus									
Mandat d'imposition	10 035 458 $	18 139 119 $	21 195 240 $	1 330 166 $	2 515 736 $	11 879 455 $	- $	65 095 174 $	57 494 896 $
Prestations de services à d'autres gouvernements	-	4 900	166 680	-	-	-	-	171 580	362 154
Ventes de services	-	-	-	-	-	2 388 896	12 822 528	15 211 424	14 067 537
Subvention de financement et de péréquation communautaire	139 168	251 546	293 927	18 446	34 887	164 740	-	902 714	1 119 513
Intérêts gagnés	291 683	527 216	616 043	38 661	73 120	345 278	105 094	1 997 095	766 920
Autres	78 893	1 628 153	4 429 211	10 457	634 969	2 057 246	3 412 815	12 251 744	11 807 624
	10 545 202	20 550 934	26 701 101	1 397 730	3 258 712	16 835 615	16 340 437	95 629 731	85 618 644
Dépenses									
Salaires et bénéfices	3 985 046	6 612 009	3 917 621	-	1 426 005	6 044 147	3 356 152	25 340 980	21 922 456
Biens et services	4 371 105	9 937 250	5 407 118	1 477 568	911 440	4 008 319	6 033 203	32 146 003	30 760 603
Amortissement	641 143	628 582	6 941 035	-	9 085	3 680 865	1 820 416	13 721 126	12 709 982
Intérêts	323 820	124 354	659 822	-	-	250 936	583 496	1 942 428	2 122 145
Autres	522 206	-	127 046	-	7 117	(41 754)	164 867	779 482	556 481
	9 843 320	17 302 195	17 052 642	1 477 568	2 353 647	13 942 513	11 958 134	73 930 019	68 071 667
Excédent (déficit) de l'année	701 882 $	3 248 739 $	9 648 459 $	(79 838) $	905 065 $	2 893 102 $	4 382 303 $	21 699 712 $	17 546 977 $

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 décembre 2023

18. RÉCONCILIATION DE L'EXCÉDENT DE L'ANNÉE

	Fonctionnement général	Capital général	Fonctionnement eau et égouts	Capital eau et égouts	Fonds de réserve	Total
Excédent des fonds pour l'année 2023	390 874 $	19 273 906 $	293 935 $	3 706 019 $	7 480 547 $	31 145 281 $
Ajustements à l'excédent annuel						
Déficit (excédent) des années précédentes	(589 568)	-	164 402	-	-	(425 166)
Élimination des transferts entre fonds						
Fonds de réserve de fonctionnement général	(156 000)	-	-	-	156 000	-
Fonds de réserve capital général	8 197 000	(3 275 000)	-	-	(4 922 000)	-
Transferts entre fonds	4 876 503	(4 876 503)	383 262	(383 262)	-	-
Fonds de réserve de fonctionnement des services d'eau et d'égout	-	-	(40 000)	-	40 000	-
Fonds de réserve capital d'eau et d'égout	-	-	1 245 000	(213 000)	(1 032 000)	-
Remboursement du principal de la dette à long terme	6 609 845	(6 609 845)	2 924 000	(2 924 000)	-	-
Élimination d'un revenu interne	2 150 000	-	(2 150 000)	-	-	-
Dépense d'amortissement des immobilisations	-	(11 891 625)	-	(1 820 416)	-	(13 712 041)
Contributions en immobilisations des développeurs	-	1 647 553	-	3 264 063	-	4 911 616
Dépenses reclassées aux immobilisations corporelles	184 819	-	-	-	-	184 819
Argent reçu au lieu de terrain d'utilité publique, inscrit comme revenu différé	-	-	-	-	(145 830)	(145 830)
Entente de commandite pour un projet capital	-	50 000	-	-	-	50 000
Gain sur disposition d'immobilisations	-	(278 699)	-	(35 362)	-	(314 061)
Surplus (déficit) annuel des autres entités consolidées	78 005	(9 085)	(63 826)	-	-	5 094
Total d'ajustements à l'excédent de l'année 2023	21 350 604	(25 243 204)	2 462 838	(2 111 977)	(5 903 830)	(9 445 569)
Excédent (déficit) pour l'année 2023 selon les Normes CCSP	21 741 478 $	(5 969 298) $	2 756 773 $	1 594 042 $	1 576 717 $	21 699 712 $

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 décembre 2023

19. ÉTAT DES RÉSERVES

	Réserve fonctionnement général	Réserve capital général	Réserve fonctionnement eau et égouts	Réserve capital eau et égouts	Terrains d'utilité publique	Total 2023	Total 2022
Actifs et excédent accumulé	**3 156 103 $**	**28 099 637 $**	**690 900 $**	**5 742 158 $**	**346 114 $**	**38 034 912 $**	30 554 365 $
Revenus (note 12)							
Intérêts	**163 013**	**1 129 614**	**35 948**	**231 729**	**16 413**	**1 576 717**	581 245
Contribution du fonds de fonctionnement général	**469 000**	**8 197 000**	**-**	**-**	**-**	**8 666 000**	7 235 000
Contribution du fonds de fonctionnement des services d'eau et d'égouts	**-**	**-**	**100 000**	**1 245 000**	**-**	**1 345 000**	2 074 000
Contribution du fonds de capital et emprunt général	**-**	**354 000**	**-**	**-**	**-**	**354 000**	1 145 000
Contribution du fonds de capital des services d'eau et d'égout	**-**	**-**	**-**	**106 000**	**-**	**106 000**	-
Argent reçu au lieu de terrain d'utilité publique	**-**	**-**	**-**	**-**	**145 830**	**145 830**	22 593
	632 013	**9 680 614**	**135 948**	**1 582 729**	**162 243**	**12 193 547**	11 057 838
Dépenses (note 12)							
Transfert au fonds de fonctionnement général	**625 000**	**-**	**-**	**-**	**-**	**625 000**	208 500
Transfert au fonds de capital et d'emprunt général	**-**	**3 629 000**	**-**	**-**	**-**	**3 629 000**	2 336 000
Transfert au fonds de fonctionnement des services d'eau et d'égouts	**-**	**-**	**140 000**	**-**	**-**	**140 000**	-
Transfert au fonds de capital des services d'eau et d'égouts	**-**	**-**	**-**	**319 000**	**-**	**319 000**	180 000
	625 000	**3 629 000**	**140 000**	**319 000**	**-**	**4 713 000**	2 724 500
Excédent de l'année	**7 013 $**	**6 051 614 $**	**(4 052) $**	**1 263 729 $**	**162 243 $**	**7 480 547 $**	8 333 338 $

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 décembre 2023

20. INFORMATION SUR ENTITÉS CONTRÔLÉES

	Ville de Dieppe	Expansion Dieppe Inc.	Gestion 1604 Inc.	Total 2023	Total 2022
Actifs	**391 040 992 $**	**3 211 199 $**	**5 573 172 $**	**399 825 363 $**	389 133 654 $
Passifs	**53 979 091**	**721 833**	**5 542 737**	**60 243 661**	71 251 664
Excédent accumulé	**337 061 901**	**2 489 366**	**30 435**	**339 581 702**	317 881 990
Revenus	**93 585 333**	**1 716 151**	**328 247**	**95 629 731**	85 618 644
Dépenses	**71 890 293**	**1 713 251**	**326 475**	**73 930 019**	68 071 667
Excédent de l'année	**21 695 040 $**	**2 900 $**	**1 772 $**	**21 699 712 $**	17 546 977 $

Les entités mentionnées ci-haut sont incluses dans les états financiers consolidés.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 décembre 2023

21. BUDGET DE FONCTIONNEMENT RÉCONCILIÉ AU BUDGET SELON LES NORMES CCSP

	Budget de fonctionnement général	Budget de fonctionnement eau et égouts	Amortissement immobilisations corporelles	Revenus internes	Excédents/déficits d'années précédentes	Transferts	Transferts entités consolidées	Total
Revenus								
Mandat d'imposition	65 095 173 $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	65 095 173 $
Prestations de services à d'autres gouvernements	151 000	-	-	-	-	-	-	151 000
Ventes de services	1 983 909	11 885 000	-	-	-	-	-	13 868 909
Autres revenus de provenance interne	829 680	2 150 000	-	(2 150 000)	-	-	-	829 680
Subvention de financement et de péréquation communautaire	902 710	-	-	-	-	-	-	902 710
Transferts des réserves aux fonds de fonctionnement	1 154 000	75 000	-	-	-	(1 229 000)	-	-
Ajustement pour paiement tenant lieu d'impôt foncier	5	-	-	-	-	-	-	5
Intérêts gagnés	50 000	19 000	-	-	-	-	-	69 000
Contribution Expansion Dieppe Inc.	101 123	63 826	-	-	-	-	(164 949)	-
Excédents d'années précédentes	605 900	510 802	-	-	(1 116 702)	-	-	-
	70 873 500	14 703 628	-	(2 150 000)	(1 116 702)	(1 229 000)	(164 949)	80 916 477
Dépenses								
Services d'administration générale	9 513 141	-	-	-	-	-	-	9 513 141
Services de protection	18 817 312	-	-	(2 150 000)	-	-	-	16 667 312
Services de transports	8 869 407	-	-	-	-	-	-	8 869 407
Services d'hygiène du milieu	1 452 870	-	-	-	-	-	-	1 452 870
Services d'urbanisme, d'aménagement et de mise en valeur du territoire	2 559 361	-	-	-	-	-	-	2 559 361
Services récréatifs et culturels	10 813 991	-	-	-	-	-	-	10 813 991
Approvisionnement en eau	-	4 923 840	-	-	-	-	-	4 923 840
Collectage et évacuation des eaux d'égouts	-	4 257 584	-	-	-	-	-	4 257 584
Intérêts sur la dette à long terme	1 397 188	602 000	-	-	-	-	-	1 999 188
Paiements de la dette à long terme	5 163 313	2 166 000	-	-	-	(7 329 313)	-	-
Transferts des fonds de fonctionnement aux fonds de capital	11 506 917	1 462 000	-	-	-	(12 968 917)	-	-
Transferts des fonds de fonctionnement aux réserves	780 000	617 000	-	-	-	(1 397 000)	-	-
Déficits d'années précédentes	-	675 204	-	-	(675 204)	-	-	-
	70 873 500	14 703 628	-	(2 150 000)	(675 204)	(21 695 230)	-	61 056 694
Excédent (déficit)	- $	- $	- $	- $	(441 498) $	20 466 230 $	(164 949) $	19 859 783 $

22. SUPPORT DE REVENUS ET DÉPENSES

	2023 Budget	**2023 Réel**	2022 Réel
Revenus			
Prestations de services à d'autres gouvernements			
Autres municipalités			
Feu	- $	**4 900 $**	211 278 $
Province du Nouveau-Brunswick			
Rues et chemins	140 000 $	**140 001 $**	140 013 $
Peinture des lignes sur chaussées	11 000	**26 679**	10 863
	151 000 $	**166 680 $**	150 876 $
Ventes de services			
Arénas	1 326 489 $	**1 540 470 $**	1 259 822 $
Centre aquatique et sportif	517 000	**678 931**	459 743
Scène mobile - location et commanditaires	-	**5 200**	2 400
Programmes	124 670	**117 017**	60 653
Location de terrains sportifs	15 750	**47 278**	7 008
Eau	5 830 000	**6 286 676**	6 046 287
Réseau d'assainissement	5 781 000	**6 232 106**	5 964 499
Connexions, services et autres	204 000	**219 123**	203 900
Intérêts gagnés	70 000	**84 623**	63 225
	13 868 909 $	**15 211 424 $**	14 067 537 $
Autres revenus de provenance interne			
Permis de construction et autres permis	582 500 $	**1 461 164 $**	1 010 556 $
Amendes			
Arrêté municipal	15 000	**13 990**	16 708
Autres	-	**10 400**	-
Loyers - matériel et immeuble	158 000	**276 064**	229 840
Divers	74 180	**379 406**	381 887
	829 680 $	**2 141 024 $**	1 638 991 $

22. SUPPORT DE REVENUS ET DÉPENSES (suite)	2023 Budget	**2023 Réel**	2022 Réel
Dépenses			
Services d'administration générale			
Services législatifs			
Maire	65 200 $	**57 365 $**	52 464 $
Conseillers	236 215	**210 940**	199 307
Autres	47 100	**53 904**	38 261
	348 515	**322 209**	290 032
Administration			
Greffier	416 307	**300 633**	274 011
Directeur	3 082 859	**2 910 232**	1 932 212
Immeubles	609 995	**782 010**	690 175
Avocat	325 000	**406 074**	302 110
Autres	2 278 109	**1 789 950**	1 947 640
	6 712 270	**6 188 899**	5 146 148
Gestion des finances			
Administration	231 145	**235 475**	192 441
Comptabilité	279 845	**306 636**	273 226
Vérification externe	55 000	**61 725**	60 921
	565 990	**603 836**	526 588
Services courants			
Coût d'évaluation	855 570	**855 270**	724 522
Autres services d'administration générale			
Congrès	13 000	**16 585**	14 927
Primes d'assurance responsabilité civile	325 000	**369 352**	321 802
Subvention - Théâtre Capitol	75 000	**75 000**	75 000
Subvention - autres	602 796	**668 138**	599 854
Autres	15 000	**13 028**	10 386
Amortissement des immobilisations corporelles	-	**641 143**	603 173
Gain sur disposition des immobilisations corporelles	-	**(233 960)**	-
	1 030 796	**1 549 286**	1 625 142
	9 513 141 $	**9 519 500 $**	8 312 432 $

22. SUPPORT DE REVENUS ET DÉPENSES (suite)

	2023 Budget	**2023 Réel**	2022 Réel
Services de protection			
Service de police			
Contrat GRC et coûts municipaux	8 473 374 $	**8 473 394 $**	7 187 553 $
Protection contre les incendies			
Administration	855 478	**722 206**	557 222
Service de lutte contre les incendies	5 313 209	**5 244 582**	5 255 777
Enquêtes sur les incendies et prévention	10 000	**6 279**	8 478
Poste et bâtiment	440 224	**395 003**	397 060
Matériel de lutte contre les incendies	567 044	**622 147**	576 460
Formation	73 770	**73 611**	43 960
	7 259 725	**7 063 828**	6 838 957
Mesures d'urgence			
Administration	-	**3**	10 176
Fournitures	16 000	**1 688**	46 204
	16 000	**1 691**	56 380
Autres			
Inspection de construction	378 061	**406 343**	378 499
Application des arrêtés	375 046	**436 253**	311 151
Protection des animaux	46 282	**48 926**	44 483
Destruction des insectes et parasites	118 824	**118 824**	111 330
Amortissement des immobilisations corporelles	-	**628 582**	620 093
	918 213	**1 638 928**	1 465 556
	16 667 312 $	**17 177 841 $**	15 548 446 $

22. SUPPORT DE REVENUS ET DÉPENSES (suite)	2023 Budget	**2023 Réel**	2022 Réel
Services de transports			
Services communs			
Administration	551 251 $	**528 521 $**	468 608 $
Formation et perfectionnement	17 700	**30 689**	20 801
Génie civil, planification, surveillance	795 720	**761 492**	832 618
Matériel général	135 996	**181 759**	153 309
Ateliers et autres bâtiments	1 530 182	**1 368 630**	1 136 002
	3 030 849	**2 871 091**	2 611 338
Chemins et routes			
Entretien au cours de l'été	1 596 292	**2 370 391**	3 414 107
Trottoirs	68 000	**56 810**	13 875
Égouts pluviaux et fossés de drainage	132 300	**119 961**	84 545
Enlèvement de la neige et de la glace	1 744 084	**1 676 509**	1 902 360
	3 540 676	**4 223 671**	5 414 887
Éclairage des rues	556 000	**609 557**	561 580
Services relatifs à la circulation			
Indicateurs des rues	27 000	**90 774**	86 625
Traçage des voies de circulation	64 000	**83 114**	59 385
Signaux routiers	79 500	**79 059**	84 728
	170 500	**252 947**	230 738
Transport en commun	1 571 382	**1 367 473**	1 286 684
Amortissement des immobilisations corporelles	-	**6 941 035**	6 212 465
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles	-	**127 046**	(60 255)
	-	**7 068 081**	6 152 210
	8 869 407 $	**16 392 820 $**	16 257 437 $

22. SUPPORT DE REVENUS ET DÉPENSES (suite)	2023 Budget	**2023 Réel**	2022 Réel
Services d'hygiène du milieu			
Dépotoirs et enlèvement des ordures	1 452 870 $	**1 477 568 $**	1 416 034 $
Services d'urbanisme, d'aménagement et de mise en valeur du territoire			
Commission d'urbanisme	38 056 $	**38 056 $**	32 765 $
Planification et développement	749 100	**624 668**	542 036
Remembrement foncier et réserve foncière	170 000	**159 594**	161 643
Expansion Dieppe Inc.	1 115 184	**1 371 192**	1 370 931
Commission de développement économique	-	**-**	117 805
Plan de développement durable	150 000	**57 254**	26 071
Embellissement et amélioration de terrains	118 000	**86 681**	77 500
Tourisme	219 021	**-**	-
Provision pour baisse de valeur sur stocks de terrains	-	**7 117**	12 358
Amortissement des immobilisations corporelles	-	**9 085**	7 375
	2 559 361 $	**2 353 647 $**	2 348 484 $
Services récréatifs et culturels			
Administration	677 151 $	**661 648 $**	416 791 $
Centres communautaires	622 600	**371 460**	357 298
Centre aquatique et sportif	2 169 226	**1 884 258**	1 585 643
Arénas	2 831 145	**2 847 664**	2 633 562
Parcs et terrains de jeux	3 830 821	**3 606 198**	3 158 803
Autres services récréatifs	673 848	**674 765**	424 538
Formation et perfectionnement	8 600	**6 041**	4 756
Bibliothèque	600	**432**	658
Amortissement des immobilisations corporelles	-	**3 680 865**	3 496 654
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	-	**(41 754)**	(49 085)
	10 813 991 $	**13 691 577 $**	12 029 618 $

22. SUPPORT DE REVENUS ET DÉPENSES (suite)

	2023 Budget	**2023 Réel**	2022 Réel
Approvisionnement en eau			
Administration	743 919 $	**760 222 $**	596 354 $
Règlement judiciaire (note 9)	-	**99 000**	-
Conduite et distribution	2 183 276	**2 201 389**	2 004 931
Force motrice et pompage	274 645	**370 321**	240 507
Achat d'eau	1 600 000	**1 643 583**	1 397 522
Test source d'eau	-	**30 324**	16 516
Facturation et perception	122 000	**127 861**	115 653
Amortissement des immobilisations corporelles	-	**910 208**	885 111
	4 923 840 $	**6 142 908 $**	5 256 594 $
Collectage et évacuation des eaux d'égouts			
Administration	347 954 $	**386 333 $**	296 499 $
Règlement judiciaire (note 9)	-	**99 000**	-
Système de collectage des eaux d'égouts	1 180 750	**1 137 578**	1 000 619
Stations de relèvement des eaux d'égouts	38 800	**35 842**	22 126
Épuration et évacuation des eaux d'égouts	2 572 080	**2 572 080**	2 496 480
Facturation et perception	118 000	**123 822**	112 077
Amortissement des immobilisations corporelles	-	**910 208**	885 111
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	-	**(33 133)**	(32 435)
	4 257 584 $	**5 231 730 $**	4 780 477 $
Services financiers - général			
Service de la dette			
Intérêts - long terme	1 045 500 $	**1 035 112 $**	1 149 155 $
Emprunt - hôtel de ville			
Intérêts - long terme	351 688	**323 820**	353 736
	1 397 188 $	**1 358 932 $**	1 502 891 $

22. SUPPORT DE REVENUS ET DÉPENSES (suite)	2023 Budget	**2023 Réel**	2022 Réel
Services financiers - eau			
Service de la dette			
Intérêts - long terme	387 000 $	**378 058 $**	392 304 $
Services financiers - égouts			
Service de la dette			
Intérêts - long terme	215 000 $	**205 438 $**	226 950 $